



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP

Distr. : Limitée

UNEP(DEC)/CAR IG.19/8
1^{er} mai 2001

Français
Original: Anglais

**Treizième Réunion du Comité de surveillance du
Plan d'action du Programme pour l'environnement
des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties
contractantes à la Convention pour la protection et la mise
en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes**
San José, 9-13 juillet 2001

**Projets de plan de travail et de budget du Programme pour
l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2002-
2003**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Acronymes		2
I. Introduction	1-2	5
II. Coordination générale et dépenses communes	3-16	5
A. Contexte	3-4	5
B. Objectifs	5	5
C. Coordination du Programme pour l'environnement des Caraïbes	6-15	6
D. Coordination générale et dépenses communes	16	7
III. Plan de travail des sous-programmes	17-174	7
A. Évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP)	17-70	7
B. Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW)	71-110	15
C. Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET)	111-161	23
D. Éducation, formation, sensibilisation (ETA)	162-174	28

Annexe

Budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2002-2003

Acronymes

CaMPAM	Réseau des responsables de zones marines protégées
CANARI	Institut des ressources naturelles des Caraïbes
CAR/UCR	Unité de coordination régionale pour les Caraïbes
CAST	Alliance pour un tourisme durable
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCA	Association de conservation des Caraïbes
CEHI	Institut de santé environnementale des Caraïbes
CEPNET	Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières
CORAL	Alliance pour les récifs coralliens
CPACC	Planification en vue de l'adaptation aux changements climatiques mondiaux
CFRAMP	Programme de gestion des ressources des pêcheries des Caraïbes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratoires
CTO	Organisation du tourisme des Caraïbes
ECCN	Réseau pour les cétacés des Caraïbes orientales
GCRMN	Réseau de surveillance continue des récifs coralliens
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GEO	Perspectives mondiales en matière d'environnement
SIG	Systèmes d'information géographique
GIWA	Évaluation mondiale des eaux internationales
GPA	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
ICLARM	Centre ichtyologique mondial
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens
ICRI	Initiative internationale en faveur des récifs coralliens
BID	Banque interaméricaine de développement
IFAW	Fonds international pour la défense des animaux
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
MER	Centre de recherches et d'études marines

NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OECS	Organisation des États des Caraïbes orientales
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
TNC	The Nature Conservancy
PNUE-WCMC	Centre mondial de conservation et de surveillance du PNUE
UWICED	Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Indes occidentales
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marines
WRI	Institut pour les ressources mondiales

I. Introduction

1. Le présent plan de travail, qui couvre la période 2002-2003, analyse les priorités environnementales de la région des Caraïbes dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène), de ses protocoles et du plan d'action relatif au Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC). Durant cette période, le PEC centrera ses activités sur le soutien aux objectifs du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW) ainsi que du Protocole relatif à la pollution due à des sources et à des activités terrestres (Protocole LBS). Ce plan de travail prévoit en outre l'élaboration, en coordination avec le Centre d'action régional pour le Protocole sur les déversements d'hydrocarbures, d'un plan de travail portant sur la mise en œuvre dudit protocole. Au cours de la période biennale 2002-2003, le PEC coordonnera également d'autres initiatives de dimension mondiale, telles que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA) ou encore des accords multilatéraux sur l'environnement, comme la Convention relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la conservation des espèces migratoires, ainsi que la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (RAMSAR).

2. Ce projet de plan de travail, qui décrit un ensemble d'activités, est présenté à la treizième Réunion du Comité de surveillance concernant le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, pour examen et renvoi à la dixième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, qui se tiendra du 25 février au 1er mars 2002. Le secrétariat y a intégré les apports des groupes de travail qui se sont réunis depuis la neuvième Réunion intergouvernementale et a tenu compte des initiatives pertinentes, tant au niveau régional que mondial, ainsi que des activités réalisées et en cours.

II. Coordination générale et dépenses communes

A. Contexte

3. Le PEC a été créé pour offrir aux États et Territoires des Caraïbes un mécanisme leur permettant de résoudre collectivement les questions de protection et de mise en valeur des ressources côtières et marines, qui sont centrales pour le développement économique de la région. La réalisation de cet objectif dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels l'application des principes de l'assistance technique mutuelle, la mise au point et le renforcement du cadre institutionnel et juridique, au niveau national comme au niveau régional, la normalisation des approches et des méthodologies, l'appui ciblé à la recherche, la gestion commune de ressources partagées et l'échange d'informations. Afin d'éviter les doubles emplois et de promouvoir la cohésion des différents volets du Programme tout en optimisant le rendement des projets, l'Unité de coordination régionale pour les Caraïbes (UCR-CAR), située à Kingston, assure la coordination générale des activités.

4. L'Unité de coordination régionale pour les Caraïbes assure la coordination et la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), pour lequel elle fait office de secrétariat. À ce titre, l'Unité assume les fonctions de programmation, d'administration, de gestion des finances et du personnel relatives à la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que de la Convention de Carthagène et de ses protocoles. Elle est placée sous l'autorité du siège du PNUE, par l'intermédiaire de la Division des conventions écologiques (DEC), et collabore avec le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) et les gouvernements de la région, par l'intermédiaire d'un organe intergouvernemental et des parties contractantes, ainsi que d'un Comité de surveillance.

B. Objectifs

5. Grâce à ce plan de travail, le PEC compte :

a) Offrir un cadre légal, institutionnel et de programmation unifié pour la coopération entre les États membres et les organismes responsables de la

gestion des ressources côtières et marines de la région des Caraïbes;

b) Fournir une coordination efficace pour la mise en œuvre des différents volets du PEC;

c) Convoquer toutes réunions requises par la Convention de Carthagène et par ses protocoles, pour faciliter la mise en œuvre du Programme dans le cadre du mandat technique et juridique qui est le sien.

C. Coordination du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC)

6. Les tâches essentielles sont assurées par l'équipe de base du secrétariat et sont financées sur le budget de fonctionnement. Toutes les dépenses liées au personnel (traitements et prestations connexes), aux fournitures, au matériel, à l'équipement, à l'organisation des réunions intergouvernementales, à certains voyages et à d'autres postes sont inscrites dans le plan de travail et dans le budget relatifs à la coordination générale et aux dépenses communes. Les activités ponctuelles et les projets à court terme apparaissent dans les plans de travail des sous-programmes.

1. Personnel et administration courante

7. Étant donné le niveau des contributions au Fonds de dépôt des Caraïbes (CTF) auquel on peut s'attendre, l'Unité de coordination régionale devra continuer à fonctionner avec un budget des plus austères en 2002-2003 pour ce qui concerne la coordination générale et les dépenses communes. Par conséquent, le secrétariat s'est employé à comprimer les dépenses de personnel et les frais d'administration courante.

8. Outre les contributions ordinaires, le secrétariat est parvenu à réunir des ressources exceptionnelles pour le Fonds de dépôt des Caraïbes et à recouvrer une partie des arriérés correspondant à la période 2000-2001. Cet apport financier a déjà permis de recruter quelques administrateurs au sein de l'Unité de coordination régionale, mais le secrétariat souhaiterait pourvoir tous les postes vacants et les financer par des contributions extraordinaires au Fonds de dépôt des Caraïbes ou par des contributions de contrepartie. Au cours de la période 2000-2001, le poste d'administrateur du sous-programme CEPNET (Systèmes d'information pour la gestion des ressources côtières et marines) a été pourvu et un poste d'administrateur de programme adjoint

(destiné à fournir une assistance dans les domaines couverts par les protocoles SPAW et LBS) a été ouvert pour une durée de deux ans. Le financement de ces deux postes devrait être assuré pendant pratiquement tout l'exercice biennal 2002-2003. D'autres postes seront ouverts en fonction des ressources disponibles.

9. Certains postes de dépense, comme les communications, les voyages et l'équipement ont été réduits autant qu'il était possible de le faire sans sacrifier la productivité.

2. Aspects cruciaux de l'exécution du plan de travail et du budget relatifs à la coordination générale et aux dépenses communes

10. La réalisation des objectifs visés dans le budget relatif à la coordination générale et aux dépenses communes est liée aux deux conditions suivantes :

a) Le respect par tous les États membres du PEC de leurs engagements s'asigant de leurs contributions au Fonds de dépôt des Caraïbes, conformément au barème applicable;

b) La capacité du secrétariat de recueillir des contributions à titre exceptionnel. Le secrétariat doit donc redoubler d'efforts afin de collecter les fonds dont il a besoin pour couvrir des dépenses de fonctionnement qui dépassent le niveau des contributions ordinaires au Fonds de dépôt.

3. Réunions du Programme pour l'environnement des Caraïbes

11. Bon nombre des réunions du PEC se tiennent chaque année ou tous les deux ans. Ces réunions sont nécessaires pour assurer le suivi des projets, la bonne exécution du Programme et le bon fonctionnement administratif du secrétariat. Au cours de la période biennale 2002-2003, les réunions suivantes sont proposées :

a) Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (CCST/SPAW)

12. Outre la réunion du CCST/SPAW, il sera peut-être nécessaire de convoquer la deuxième Réunion des Parties contractantes du Protocole SPAW, si les

Parties le demandent et que les ressources le permettent. Par souci d'économie, on pourrait organiser cette réunion simultanément à une autre réunion du PEC.

b) Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole LBS (CCSTI/LBS)¹

13. En février 2001, la première Réunion du Comité intérimaire consultatif scientifique et technique du Protocole LBS (CCSTI/LBS) a été convoquée à Ocho Rios (Jamaïque). Une deuxième Réunion du CCSTI/LBS sera convoquée afin de progresser dans la mise en œuvre du Protocole LBS ainsi que dans l'élaboration d'un plan de travail et d'un budget pour la période biennale 2004-2005. Elle portera plus précisément sur :

a) L'examen des besoins et des conditions fixées par le Protocole LBS, afin d'établir des recommandations sur les projets et les activités de mise en œuvre à l'intention des Parties contractantes;

b) L'examen de l'état d'avancement des activités, au regard du plan de travail pour la période 2002-2003 et la formulation de recommandations concernant des changements et des amendements éventuels;

c) L'élaboration d'un plan de travail et d'un budget pour la période biennale 2004-2005.

c) Quatorzième Réunion du Comité de surveillance concernant le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes

14. La réunion conjointe du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes se tient tous les deux ans, en alternance avec la Réunion intergouvernementale. Le Comité de surveillance se compose de neuf États et le Bureau se compose de cinq Parties contractantes (le Président est le même pour les deux organes). Les membres des deux organes sont élus par la Réunion intergouvernementale. Le Comité de surveillance est responsable du contrôle de l'état d'avancement du Programme et de l'orientation des politiques entre les réunions intergouvernementales.

d) Dixième Réunion intergouvernementale concernant le Plan d'action du Programme

¹ Si le Protocole entre en vigueur durant cette période, la réunion deviendra la première Réunion CCSTI/LBS.

pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes de la Convention de Carthage

15. Les réunions conjointes (intergouvernementales et des Parties contractantes) sont convoquées tous les deux ans afin de renouveler le mandat général du PEC, d'analyser les progrès réalisés dans le cadre du Programme, de vérifier les dispositions financières et institutionnelles et de prendre des décisions quant au plan de travail et au budget du PEC. Il est prévu que cette réunion se tiendra au début de l'année 2002.

D. Coordination générale et dépenses communes

16. La coordination générale et les dépenses communes sont présentées à la page 2 de l'annexe.

III. Plan de travail des sous-programmes

A. Évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP)²

1. Contexte

17. Ce plan de travail couvre les activités à mener au titre du sous-programme de l'évaluation et de la gestion de la pollution environnementale (AMEP) du PEC pour la période biennale 2002-2003. Le sous-programme AMEP est responsable de la coordination des activités liées au Protocole LBS et au Protocole sur les déversements d'hydrocarbures. Parallèlement à la création du Centre régional pour les secours d'urgence, la formation et l'information en cas de pollution maritime dans la région des Caraïbes (REMPEITC), comme centre d'activités régional en cas de déversements d'hydrocarbures (RAC/REMPEITC/Carib), un Comité directeur a été mis en place, dans le but d'élaborer un plan de travail pour le RAC. Comme le RAC/REMPEITC/Carib devrait commencer à fonctionner le 1er juin 2001, le Comité directeur ne s'est pas encore réuni pour en

² Conformément au souhait exprimé par certaines parties lors de la première Réunion du CCSTI/LBS, le lien de chaque activité avec tel ou tel article ou telle ou telle annexe du Protocole LBS est explicité parmi les objectifs de chaque projet.

élaborer le plan de travail. Le Comité tentera de se réunir avant la dixième Réunion intergouvernementale, afin de pouvoir lui soumettre un projet de plan de travail. Les activités et projets prévus dans le cadre du développement du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures ne sont pas présentés ici.

18. Depuis le début des négociations sur le Protocole LBS et après son adoption, le PEC a conçu, financé et coordonné des activités d'appui aux objectifs fixés dans ledit protocole. Le plan de travail et le budget de l'AMEP sont prévus pour une période de deux ans; ils sont adaptés au contexte et aux réalités de la région des Caraïbes et tiennent compte d'autres initiatives prises dans le même domaine. Les projets et activités suivantes sont donc conçues de manière à assurer la continuité dans le développement du Protocole LBS et la poursuite de ses objectifs actuels et à promouvoir sa ratification et sa mise en œuvre auprès des gouvernements. Les projets et activités que comporte ce projet de plan de travail ont été analysés lors de la première réunion du CCSTI/LBS en février 2001 et ont été soumis à la treizième Réunion du Comité de surveillance pour examen complémentaire.

2. Projets et activités

a) Coordination du programme

Objectives

19. Les objectifs assignés à la coordination du programme AMEP/LBS sont les suivants :

a) Promouvoir le Protocole LBS auprès des Parties contractantes de la Convention de Carthagène pour en encourager la ratification et mobiliser l'appui des États en faveur du programme;

b) Veiller à ce que, tant sur le plan de la conception que sur celui de l'application, les activités prévues dans le cadre du programme correspondent aux besoins et aux exigences fixées par le Protocole LBS;

c) Étendre la collaboration, la coordination et la communication avec des organisations concernées par les objectifs du Protocole AMEP/LBS;

d) Assurer la supervision courante des activités ainsi que la coordination générale des divers sous-programmes.

Activités

20. À l'Unité de coordination régionale, l'Administrateur du sous-programme AMEP continuera à assurer la coordination courante et l'appui aux activités prévues. L'Administrateur du sous-programme CEPNET fournira également une assistance dans le domaine de la gestion de l'information. L'accent sera mis sur la coordination avec d'autres organisations et programmes régionaux ainsi qu'avec des initiatives régionales ou mondiales concernées par AMEP/LBS (par exemple, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA)) ou encore avec des initiatives récentes. Le Coordonnateur de l'Unité s'occupera lui aussi de promouvoir la ratification du Protocole.

21. Les efforts de collecte de fonds se poursuivront, en consultation avec le Coordonnateur et en liaison avec les gouvernements, les donateurs et les organismes partenaires.

22. L'élaboration des projets de plan de travail et de budget AMEP/LBS pour 2004-2005 se poursuivra, en consultation avec les gouvernements, conformément aux objectifs du Protocole et dans le contexte du PEC.

b) Réduire les écoulements de pesticides dans la Mer des Caraïbes (Projet du Fonds pour l'environnement mondial)³

Contexte

23. Les sources diffuses constituent une priorité dans la lutte et la coopération régionales contre les sources terrestres de pollution. Le travail réalisé à ce sujet dans le cadre d'un projet sur les meilleures pratiques de gestion des sources agricoles diffuses, mené au titre de l'ancien programme de l'évaluation et du contrôle de la pollution marine, a fait l'objet du rapport technique No 41 du PEC. Ce rapport fournit des conseils techniques sur les meilleures pratiques de gestion adaptées aux cultures, au climat et aux structures sociales de la région des Caraïbes. L'annexe IV du Protocole LBS demande explicitement l'adoption de plans nationaux de lutte contre les sources agricoles diffuses de pollution. Ce projet, mené dans quatre pays de la région (Colombie, Costa Rica, Nicaragua et

³ Ce projet est une continuité d'un projet développé en 1999 pour le FEM (Secteur Eaux Internationales). La phase PDF sera complétée en 2001. Une évaluation de la phase PDF sera soumise au FEM en novembre 2001 pour approbation. Le présent plan de travail présente donc les activités pour 2002 et 2003.

Panama) au titre du Mécanisme de préparation de projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a guidé la conception de quatre plans nationaux d'amélioration de la gestion des pesticides, en vue d'en réduire les écoulements dans la mer des Caraïbes. Des comités nationaux d'organismes partenaires ont élaboré ces plans nationaux avec l'aide des ministères de l'environnement. Quatre ateliers ont été organisés (un par pays) pour solliciter et recueillir commentaires et réactions au-delà des comités nationaux. Au moment de la rédaction du présent projet de plan de travail, les quatre pays en question se préparaient à présenter leurs conclusions dans le cadre d'un atelier sous-régional (janvier 2001) auquel participeraient, outre ces quatre États, des représentants d'organisations partenaires et de donateurs mondiaux ou d'autres régions. Suite à cet atelier sous-régional, une proposition complète sera élaborée et soumise au FEM pour financement.

Objectifs

24. Ce projet est conçu pour soutenir la mise en œuvre de l'annexe IV du Protocole LBS. Du fait de son caractère sous-régional, ce projet fournira également un appui aux objectifs de l'article V du Protocole, consacré à la coopération et à l'assistance. L'objectif principal de ce projet est de protéger le milieu dans la mer des Caraïbes en réduisant l'usage des pesticides dans l'agriculture ainsi qu'en améliorant d'une façon générale la gestion des pesticides. Ce projet concentrera son d'action sur la sous-région incluant la Colombie, le Costa Rica, le Nicaragua et Panama; il évaluera les pratiques locales et nationales en matière de gestion de pesticides, en vue d'améliorer la gestion des pesticides et d'en réduire les écoulements dans la mer des Caraïbes.

25. Les objectifs spécifiques de ce projet comportent des aspects nationaux et régionaux. Dans le cadre des programmes d'action nationaux concernant les sources diffuses agricoles, ce projet vise à améliorer la gestion des pesticides dans chacun des pays cibles, et réduire ainsi les écoulements de pesticides. Il traitera de questions telles que l'utilisation, la manipulation et le commerce des pesticides ainsi que des permis d'utilisation, du contrôle de l'application des normes et, enfin, de l'élimination des déchets de pesticides.

26. Le volet régional de ce projet contribuera à l'analyse et à l'évaluation de la charge de pesticides dans les mers de la région et encouragera la coopération et la collaboration sous-régionales entre les quatre pays

concernés afin de déterminer comment ces substances se déplacent.

Activités

27. Au moment de mettre la touche finale à ce projet de plan de travail, les activités au titre de ce projet n'étaient pas encore totalement définies; le plan de travail sera donc modifié en conséquence. Des actions sont prévues dans les domaines suivants :

- a) L'éducation et la formation;
- b) Le renforcement institutionnel;
- c) Les mesures d'incitation;
- d) La gestion, l'évaluation et le suivi de l'information;
- e) Les technologies de substitution et le partage de l'information;
- f) Les projets de démonstration (par exemple, la gestion intégrée des pesticides, les meilleures pratiques de gestion, etc.).

28. L'infrastructure institutionnelle de ce projet, partie intégrante du Mécanisme de préparation de Projets du Fonds pour l'environnement mondial, devrait rester en place, y compris la participation régionale de l'École agricole de la Région tropicale humide (EARTH), au Costa Rica.

c) Planification de la réhabilitation, de la gestion environnementale et de la mise en valeur du milieu côtier à la suite du cyclone Mitch⁴

Contexte

29. La mauvaise qualité de la planification et des pratiques de gestion des bassins versants côtiers explique en partie la gravité des dégâts causés par le cyclone Mitch, qui a dévasté les pays d'Amérique centrale en octobre 1998. Les coupes rases, la pratique de la monoculture, de même qu'une mauvaise gestion et une mauvaise conservation des sols ont aggravé l'étendue des dommages en termes de vies humaines et de dégâts matériels, sans parler des préjudices incalculables causés au milieu côtier et marin (notamment à des habitats fragiles tels que les récifs coralliens, les mangroves et les prairies sous-marines).

⁴ Le projet débutera en 2001 et continuera en 2002 et 2003. Le financement est assuré et le projet est déjà initié.

Ces derniers sont imputables à une forte sédimentation et à la présence de polluants d'origine terrestre, qui ont eu un impact négatif sur la santé des riverains, sur la remise en état des pêcheries et d'autres ressources côtières, ainsi que sur le tourisme.

Objectifs

30. Ce projet correspond à la mise en œuvre de plusieurs dispositions du Protocole LBS, mais les principales dispositions visées se trouvent à l'article III (obligations générales), où les parties sont priées de recourir à une gestion intégrée de la zone côtière lors de l'élaboration de programmes nationaux et de mesures destinées à prévenir, réduire et contrôler la pollution marine provenant de sources et d'activités terrestres. Ce projet constituera également une aide à l'application de l'annexe III du Protocole sur les eaux usées domestiques, à travers la mise en œuvre de technologies de traitement des eaux usées.

31. À travers ce projet, le Programme pour l'environnement des Caraïbes propose une assistance aux États d'Amérique centrale touchés par le cyclone Mitch dans leur mission de gestion et de planification durables des zones côtières sinistrées. Les objectifs fondamentaux du programme sont les suivants :

- a) L'identification des zones côtières sujettes aux catastrophes naturelles;
- b) L'établissement de partenariats dans les collectivités locales, susceptibles de collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion des bassins versants côtiers;
- c) L'élaboration de plans de gestion des bassins versants côtiers en vue d'accroître la protection contre les catastrophes naturelles, d'améliorer l'état écologique de ces zones et de réduire les atteintes au milieu marin;
- d) La mise au point de stratégies d'investissement pour chaque site concerné;
- e) L'aide à la recherche de donateurs pour financer les stratégies d'investissement.

Activités

32. *Recensement des bassins versants côtiers.* Le recensement et la sélection de trois petits bassins versants côtiers urbains (un par pays) touchés par le cyclone Mitch, où l'adoption d'un plan de gestion intégrée et l'amélioration des structures sanitaires s'imposent. Les bassins seront choisis en coordination avec les autorités

nationales chargées de l'urbanisme et de la planification environnementale (le projet devrait s'achever à la fin de 2001)

33. *Préparation de plans de gestion intégrée des eaux usées côtières.* En coopération avec les comités de gestion et de planification des eaux usées, des plans d'investissement seront élaborés. Diverses options d'investissement seront explorées et évaluées. On privilégiera les plans de financement durable mettant l'accent sur les dimensions locale et nationale afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'assistance internationale. La sensibilisation du public sera un élément de la planification (cette activité devrait commencer en 2001).

34. *Construction d'installations locales d'assainissement et de latrines.* Dans le cadre des plans de gestion élaborés pour les bassins identifiés dans les activités décrites ci-dessus, la construction d'installations locales d'assainissement sera financée, conformément aux exigences et aux dispositions du Protocole LBS, et plus particulièrement de son annexe III.

35. *Organisation de campagnes de sensibilisation.* Dans le cadre des plans de gestion, des campagnes de sensibilisation visant les différents secteurs de la société seront menées.

36. *Atelier sous-régional.* L'Unité de coordination régionale organisera un atelier sous-régional à l'intention des trois pays cibles, auquel il invitera également d'autres partenaires régionaux et nationaux participant au projet. Il s'agit de favoriser la transposabilité du projet dans d'autres bassins versants côtiers ou dans d'autres pays sujets aux catastrophes naturelles; l'atelier sera donc centré sur les enseignements tirés des projets et comprendra des présentations par les comités de gestion des trois bassins versants.

d) Intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement [Projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)]⁵

Contexte

⁵ Ce projet est une continuité d'un projet AMEP en 1998 et 1999 (FEM, Eaux Internationales). La phase PDF sera normalement terminée en 2001. Une évaluation de la phase PDF sera soumise au FEM en 2001 pour approbation.

37. Les petits États insulaires ont des caractéristiques géographiques, biologiques, démographiques et économiques particulières, parmi lesquelles : l'exiguïté des terres (souvent, l'écosystème de l'île n'est qu'une zone côtière); la longueur des zones économiques exclusives; une biodiversité terrestre limitée, caractérisée par des taux élevés d'endémicité; des ressources en eau douce limitées et, enfin, une géologie et une géomorphologie extrêmement variées. Souvent isolées, ces îles sont très vulnérables face aux catastrophes, qu'elles soient anthropiques ou naturelles, et exposées aux changements et aux variations climatiques. Du fait qu'ils disposent de ressources limitées, la gestion durable est capitale pour ces petits États insulaires en développement.

38. Dans ces États, les possibilités de développement économique sont souvent limitées et la dépendance vis-à-vis du tourisme international est exceptionnellement élevée. Le secteur du tourisme constitue généralement la première source de devises et représente le plus gros apport au produit intérieur brut (PIB). Cette activité économique repose sur la qualité et la diversité des écosystèmes insulaires, qu'ils soient terrestres, d'eau douce ou côtiers. Or, leur survie dépend de la qualité de l'eau douce et de la santé du milieu marin.

39. Malgré l'importance de la gestion de ces ressources, les problèmes sont fréquents, du fait de particularités techniques, institutionnelles ou juridiques. Souvent, les lois et les institutions sont conçues pour gérer soit l'eau douce, soit l'eau de mer, mais ne prévoient pas la gestion intégrée de ces deux ressources. Or, une approche globale et intégrée s'impose, particulièrement dans les petits États insulaires en développement, où les ressources en eau sont généralement limitées et précieuses.

Objectifs

40. Les principales dispositions du Protocole LBS auxquelles ce projet entend donner suite figurent à l'article III (obligations générales) dans lequel les Parties sont priées de prévoir la gestion intégrée des zones côtières dans leurs programmes nationaux de prévention, de réduction et de contrôle de la pollution marine due à des sources et activités terrestres. En outre, le caractère sous-régional de ce projet et le fait qu'il tienne compte des caractéristiques particulières des petits États insulaires en développement vont également dans le sens de l'article V du Protocole (Coopération et Assistance). L'objectif principal de ce projet est d'améliorer

la qualité des ressources en eau grâce à l'intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières. Dans le cadre du Mécanisme de préparation de projets, chacun des 13 petits États insulaires en développement des Caraïbes établira un rapport sur la gestion nationale des ressources en eau et, plus particulièrement, sur les questions d'intégration de la gestion de l'eau douce et des zones côtières. Dans ces 13 rapports, les problèmes particuliers seront recensés et des propositions seront formulées concernant les recommandations et les actions à entreprendre pour résoudre ces problèmes. S'il est approuvé par le FEM, ce projet offrira un financement pour la mise en œuvre des actions recommandées aux niveaux national et régional.

Activités

41. Les activités doivent être définies lors de la réalisation de la phase du Mécanisme de préparation de projet, puis acceptées par les pays participants avant d'être reprises dans le descriptif de projet à présenter au FEM.

42. Les activités incluront des volets nationaux et régionaux et intégreront tous les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes intéressés. Les rapports nationaux rendront compte des besoins techniques, institutionnels ou législatifs des pays participants et devraient inclure des projets de démonstration ainsi que des activités de formation et de renforcement des capacités.

43. Pour exécuter ce projet, le PEC compte poursuivre son partenariat (établi lors de la phase du Mécanisme de préparation de projet) avec l'Institut de santé environnementale des Caraïbes et travaillera en étroite collaboration avec d'autres entités régionales et institutions nationales qui seront les principales responsables au niveau national.

e) Remise en état de baies polluées

Contexte

44. Suite aux travaux préparatoires réalisés par le PEC au début des années 90, le PNUD a obtenu une subvention du FEM au titre du Mécanisme pour la préparation de projet, afin de mener des études de faisabilité concernant la remise en état de quatre baies particulièrement polluées. Les études menées dans le cadre du Mécanisme pour la préparation de projets ont fait état d'une pollution grave, provenant de nutriments, de la demande biochimique en oxygène et de

solides en suspension, principalement imputable à un traitement inadéquat des eaux usées domestiques. Un rapport final et un descriptif de projet ont été présentés au secrétariat du FEM, à la suite de quoi celui-ci a décidé de financer les projets relatifs à deux des quatre baies, à savoir le port de Kingston et la baie de La Havane. Ce projet, qui sera lancé en 2001, sera exécuté sur une période de cinq ans et comportera des volets nationaux et régionaux. Le premier atelier sur les technologies d'élimination des nutriments aura lieu au cours de la période biennale 2000-2001.

Objectifs

45. Ce projet est directement lié à l'annexe III du Protocole sur les eaux usées domestiques et remplit ses objectifs à travers l'article XI du Protocole sur l'éducation et la sensibilisation, qui vise la formation de personnes chargées de la prévention, de la réduction et du contrôle de la pollution due à des sources et activités terrestres. L'objectif de ce projet du FEM est de fournir un cofinancement aux deux pays en question, pour leur permettre de concevoir et de construire des stations d'épuration des eaux usées adéquates et d'organiser les mesures de lutte contre les nutriments. Les rejets qui émaneront des stations conçues et construites au titre de ce projet devront satisfaire aux critères établis dans le Protocole LBS.

46. C'est le PNUD qui gèrera la plupart des aspects bilatéraux du projet concernant les gouvernements cubain et jamaïcain. Toutefois, le PNUD et le secrétariat du FEM ont prié l'Unité de coordination régionale d'assurer la coordination régionale et la diffusion des connaissances à l'échelle de toute la région des Caraïbes.

47. Des activités régionales sont incluses pour assurer la coordination entre les deux pays et le respect de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles dans les zones couvertes par le projet. De plus, le secrétariat a recensé d'autres perspectives de participation régionale, dont le financement a également été approuvé par le secrétariat du FEM. L'Unité de coordination régionale organisera des ateliers régionaux sur les échanges et la coopération techniques tout au long du projet. Par ailleurs, les échanges de technologie et les enseignements tirés de ce projet devraient servir plus largement à l'échelle de la région. Ce sera chose faite grâce à des échanges techniques et d'information entre les deux pays du projet et d'autres pays de la région des Caraï-

bes, lors de réunions et d'ateliers régionaux qui ponctueront le déroulement du projet jusqu'à sa conclusion.

Activités

48. *Atelier régional de formation.* L'Unité de coordination régionale organisera un atelier régional de formation d'une durée de cinq jours sur les technologies et l'utilisation des boues d'épuration. Cet atelier sera ouvert à tous les pays de la région des Caraïbes; il analysera les solutions d'utilisation des boues d'épuration correspondant aux conditions technologiques, climatiques, économiques, institutionnelles, sociales et culturelles dans la région des Caraïbes. Les actes de l'atelier seront publiés et diffusés sur support électronique.

49. *Atelier régional final.* Lorsque les projets de La Havane et de Kingston auront été menés à bien, un atelier régional sera organisé par l'Unité de coordination régionale, en liaison avec les deux organismes nationaux participants, afin de tirer les enseignements des technologies d'épuration appliquées sur les deux sites. Cet atelier, d'une durée de trois jours, aura des répercussions au niveau régional s'agissant des transferts des technologies nécessaires pour lancer des travaux d'aménagement analogues dans d'autres pays de la région.

f) Deuxième aperçu régional des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes

Contexte

50. En 1994, le PEC mettait la touche finale à la première Vue d'ensemble complète des sources de pollution dans la région des Caraïbes. Cette étude, présentée dans le rapport technique No 33, était la première du genre et, même si les données qu'elle fournissait sur toute la région n'étaient pas exhaustives, elle permettait aux Parties contractantes de mettre l'accent sur plusieurs sources importantes de pollution et types de produits polluants lors des négociations sur le protocole LBS. Vingt-trois États avaient fourni des informations sur des sources ponctuelles de pollution mais, en l'absence d'une méthode de mesure fiable, les sources diffuses n'avaient pas pu être incluses dans cette vue d'ensemble.

51. Le premier bilan régional date donc de 1994 mais les données qu'il recense remontent à la période 1990-93, voire à une période antérieure. Nombreuses

sont ainsi les données qui ont plus de dix ans et ne sont donc plus utiles au PEC en tant que source à jour.

Objectifs

52. Ce projet correspond à la mise en œuvre de trois articles clefs du Protocole, les articles VI, VIII et XII, qui concernent, respectivement, les programmes de suivi et d'évaluation, la mise au point de systèmes d'information et la réalisation d'études. L'objectif de ce projet est de fournir une base d'information sur tous les rejets ou les impacts dus à des sources ponctuelles ou diffuses dans la zone de la Convention (telle qu'établie dans la Convention de Carthage et dans le Protocole LBS). Cette deuxième Vue d'ensemble fournira des informations d'un grand intérêt pour le travail de CEPNET relatif à l'état du milieu marin et établira une nouvelle échelle de mesure des progrès accomplis au titre du Protocole LBS.

53. On vérifiera à nouveau à quelles sources et à quels polluants il convient de réserver une action prioritaire dans la région des Caraïbes grâce à l'identification des catégories de sources et de leurs charges. Cette étude contiendra des descriptions détaillées des sources par catégorie, et évoquera des sources nouvelles ou naissantes préoccupantes, parmi lesquelles les écoulements urbains, les déchets solides et les lixiviats provenant de décharges municipales ou de décharges de déchets dangereux. Pour des raisons d'ordre financier, ce projet devra utiliser les informations existantes mais on tentera d'obtenir des données les plus à jour.

Activités

54. *Formulation d'une méthode d'évaluation.* La méthode d'évaluation utilisée pour dresser l'inventaire des sources ponctuelles recensées dans la première Vue d'ensemble sera étudiée et réévaluée; on y apportera les modifications nécessaires et on examinera l'opportunité d'utiliser d'autres méthodes. Le plan de travail 2000-2001 du programme AMEP préconisait la mise au point d'une méthodologie et d'une évaluation des sources diffuses mais, au moment de l'élaboration du présent plan de travail, il n'y avait pas de fonds disponibles à cet effet. Si ce travail de mise au point est terminé avant l'exercice 2002-2003, il sera intégré au plan. Dans le cas contraire, il sera intégré au projet pour l'exercice suivant. D'une manière générale, cette méthodologie, qui sera la mieux adaptée possible aux conditions locales, sera élaborée en consultation avec des experts régionaux spécialisés dans le domaine de

l'évaluation de la charge de pollution et sera présentée aux pays du PEC pour analyse et observations.

55. *Collecte de données.* Conformément à la méthodologie adoptée, des données seront recueillies auprès des centres d'activités régionaux du Protocole LBS et d'autres organisations, régionales ou mondiales. Les données seront compilées et diffusées sous forme électronique et dans d'autres formats, selon le cas.

56. *Analyse et commentaires de spécialistes.* Une fois les données collectées et présentées dans un projet de rapport, une réunion d'experts sera organisée, afin d'analyser la présentation des données et de formuler des commentaires permettant de l'améliorer.

57. *Élaboration du rapport final.* Les commentaires recueillis au terme de la consultation des experts seront intégrés dans le document final, qui sera publié dans la série des rapports techniques du PEC. Ces données seront accessibles sur le site du PEC dans un format permettant la consultation et reliées aux centres d'information du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA).

g) Collecte et épuration des eaux usées : mise en œuvre de l'annexe III.

Contexte

58. Les Parties contractantes de la Convention de Carthage ont retenu la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution due aux eaux usées domestiques dans la zone de la Convention parmi les besoins prioritaires. L'annexe III du Protocole LBS a été conçue pour répondre à ces besoins. La mise en œuvre de ses dispositions exige une planification considérable, qui n'est pas sans incidences financières. Pour soutenir les priorités régionales et les besoins nationaux, le secrétariat propose de recourir à une approche à deux niveaux : l'élaboration progressive de plans nationaux et un appui à la recherche des financements nécessaires pour les mettre à exécution.

59. Le plan de travail de l'AMEP pour 2000-2001 préconise la mise au point de lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière d'épuration d'eaux usées et l'utilisation de ces lignes directrices types dans l'élaboration de plans nationaux dans quatre pays de la région des Caraïbes. Au moment de la rédaction du présent projet de plan de travail, les lignes directrices types étaient en passe d'être achevées et commu-

niquées aux pays pour qu'ils puissent s'en servir dans leurs plans d'application de l'annexe III du Protocole LBS. Ce document présentera, entre autres, un modèle de classification des eaux, ainsi qu'un schéma de planification de la rénovation des systèmes existants et de la construction de nouveaux systèmes, en fonction des prévisions de développement et des projections de croissance de la population. Les gouvernements bélizien, colombien, saint-lucien et vénézuélien ont manifesté leur intérêt et s'attelleront à l'élaboration de plans nationaux d'application de l'annexe III en 2001. Ces plans devraient être prêts à la fin de 2001 ou au début de 2002.

Objectifs

60. Comme le suggère son titre, ce projet est conçu pour aider les pays à mettre en œuvre les dispositions de l'annexe III du Protocole, qui concernent les eaux usées domestiques. Le nouveau projet qui est proposé ici comportera deux actions distinctes. Premièrement, il est prévu d'étendre à quatre nouveaux pays – ou plus – ce processus de planification mis au point dans le cadre du plan de travail 2000-2001. Les pays seront choisis en fonction de l'intérêt qu'ils auront manifesté pour la mise en œuvre de l'annexe III, des efforts qu'ils auront faits pour ratifier le Protocole LBS et de la contribution financière ou en nature qu'ils auront apportée au processus de planification.

61. Outre l'élaboration de plans dans les nouveaux pays participants, on visera également une assistance au financement pour les pays qui auront réalisé des plans conformes aux lignes directrices de l'annexe III. La participation au projet ne sera pas limitée aux quatre pays d'origine; elle s'étendra à tout pays ayant mis au point un plan national conforme aux lignes directrices élaborées au niveau régional et à l'annexe III du Protocole. La stratégie financière de mise en œuvre du Protocole LBS (à élaborer dans le cadre du plan de travail 2000-2001) sera utilisée pour recenser des sources et des perspectives de financement.

Activités

62. Planification nationale. Les plans nationaux, s'inspirant des lignes directrices élaborées dans le cadre du plan de travail 2000-2001, seront utilisés pour procéder à l'évaluation des besoins en matière d'épuration des eaux usées dans au moins quatre pays de la région des Caraïbes. Ces pays mettront eux-mêmes les projets en œuvre de manière à ce que les priorités locales soient dûment prises en compte, en complémentarité avec les

priorités régionales recensées dans les dispositions du Protocole LBS, et en particulier à son annexe III.

63. Élaboration d'une proposition de projet au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Une proposition de projet sera élaborée qui aura pour objectif de fournir un appui financier permettant d'amorcer la préparation des plans (aux pays ayant adopté des plans d'application de l'annexe III, suivant la structure des lignes directrices). Comme les fonds du FEM sont conçus pour assurer les montants marginaux nécessaires à la protection des eaux internationales, les pays participants seront priés d'approuver le projet et de fournir leur part de financement à partir des budgets nationaux (en utilisant les mécanismes de financement innovants définis dans les lignes directrices) ou d'apports d'autres donateurs. Le secrétariat apportera son aide afin d'identifier des donateurs.

64. Mise en œuvre des plans d'épuration des eaux usées. Les pays élus au titre du projet du FEM recevront l'assistance nécessaire du PEC pour l'application des plans nationaux et la coordination des volets régionaux du projet FEM.

h) Projets pilotes de mise en œuvre de l'annexe IV – Meilleures pratiques de gestion agricole

Contexte

65. L'annexe IV du Protocole LBS préconise l'élaboration de plans nationaux comportant des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation des agriculteurs dans le domaine des « meilleures pratiques de gestion structurelles et non structurelles ». Parmi les activités déjà réalisées ou en cours, le rapport technique No 41 du PEC passe en revue les meilleures pratiques de gestion qui sont actuellement appliquées dans la région des Caraïbes et le projet du FEM (décrit ci-dessus) sur la réduction des écoulements de pesticides. Toutefois, comme la pollution d'origine terrestre due à des sources agricoles diffuses constitue une menace sérieuse pour le milieu marin de la région des Caraïbes, la première réunion du CCSTI/LBS a fait état de la nécessité d'activités complémentaires à l'appui de la prévention, de la réduction et du contrôle.

Objectifs

66. Ce projet correspond à la mise en œuvre de l'annexe IV du Protocole LBS, consacrée aux sources agricoles diffuses. S'ajoutant aux projets pilotes sur la réduction des écoulements de pesticides, ce projet

consistera en des activités de démonstration à petite échelle sur un usage adéquat des fertilisants, des méthodes de culture moins polluantes et des techniques d'élevage plus conviviales. L'objectif poursuivi à travers ces démonstrations est de piloter des pratiques novatrices passant par l'application pratique et d'en diffuser les résultats dans les autres pays et communautés locales de la région des Caraïbes. Au titre de ce projet, AMEP propose de mettre en route un programme de microfinancement (d'un maximum de 5.000 dollars des États-Unis) d'aide à l'élaboration d'une zone de démonstration. On demandera aux participants d'apporter une contribution de contrepartie (en nature ou en espèces) ainsi qu'un schéma et un résumé de projet destinés à la diffusion à l'échelle régionale. Au terme de la période couverte par le projet, une synthèse sera établie et les résultats seront publiés à travers le nœud PEC/GPA.

Activités

67. L'élaboration de critères de sélection de projet est prévue, de même que l'élaboration et la diffusion d'un appel à propositions (à diffuser sur le site du PEC et par d'autres moyens).

68. On procédera à l'analyse de propositions de projets et des accords seront conclus avec les organismes chargés de la mise en œuvre du projet, à la suite de quoi ceux-ci s'attèleront à l'élaboration de leurs projets, conformément aux plans de travail établis.

69. Les résumés et les résultats des projets seront communiqués par les organismes chargés de la mise en œuvre.

70. Les résultats seront publiés et distribués.

B. Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW).

1. Contexte

71. En 1990, les Gouvernements de la région des Caraïbes ont adopté le Protocole sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et, en 1991, ses annexes sur les espèces à protéger. Ce protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000 et, aujourd'hui, les Parties contractantes sont au nombre de neuf (Colombie, Cuba, Pays-Bas, Panama, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinidad-et-Tobago et Vénézuëla). Ce protocole comporte également des dispositions détaillées concernant

l'établissement de zones protégées et de zones tampons destinées à la conservation in situ de la flore et la faune sauvages, des mesures de coopération pour la protection de la faune et de la flore à l'échelle nationale aussi bien que régionale, l'introduction d'espèces non indigènes ou génétiquement modifiées, l'évaluation de l'impact environnemental, la recherche, l'éducation et d'autres sujets.

72. Depuis l'adoption du Protocole SPAW, les États ont conçu et mené des activités d'appui dans le cadre du PEC. Le programme régional de SPAW fait donc partie du PEC et, en tant que tel, ses activités et son budget sont décrits dans un plan de travail biennal et s'inscrivent dans le contexte et dans les réalités de la région des Caraïbes et des initiatives pertinentes.

2. Projets et activités

a) Coordination du Programme

Objectifs

73. Les objectifs de la coordination du programme SPAW sont les suivants :

a) La promotion ciblée du Protocole SPAW, afin d'assurer sa ratification et de renforcer le soutien au programme;

b) La garantie que la formulation et la mise en œuvre des activités liées à ce programme satisfont les exigences et les besoins du Protocole SPAW;

c) La mise au point de la coordination, de la collaboration et de la communication avec les organismes concernés par les objectifs de SPAW;

d) La coordination courante des activités et la coordination générale des projets.

Activités

74. Un administrateur de programme de l'Unité de coordination régionale, aidé temporairement d'un administrateur de programme adjoint (L-2) travaillant également pour le programme AMEP, continuera à assurer la coordination courante et le soutien logistique de la mise en œuvre des activités du programme. On continuera à accorder une importante particulière à la coordination avec les autres programmes, tels que le plan d'action du PNUE/ROLAC, l'Organisation des États des Caraïbes orientales/Unité de gestion des

ressources naturelles, l'Association des États des Caraïbes, l'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO), l'Association hôtelière des Caraïbes/Alliance pour un tourisme durable (CHA/CAST), la Commission pour l'environnement et le développement de l'Amérique centrale, etc., ainsi qu'avec les initiatives régionales ou mondiales en cours ou en gestation dans le même domaine, telles que l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), le Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, le Plan d'action en faveur des mammifères marins du PNUE, l'Initiative méso-américaine en faveur des récifs coralliens, etc.

75. Les efforts menés pour récolter des fonds destinés au programme se poursuivront, en consultation avec le Coordonnateur de l'Unité de coordination régionale et en liaison avec les gouvernements, les donateurs et les organismes partenaires.

76. Un projet de plan de travail et de budget de SPAW pour la période 2004-2005 sera élaboré conformément aux objectifs du Protocole et dans le contexte du PEC, en consultation avec les Parties contractantes et d'autres gouvernements.

77. Une programmation commune des activités sera lancée avec le centre d'activités régional SPAW (SPAW-RAC) en Guadeloupe, ainsi que la coordination des activités.

78. Dans le cadre des mémorandums de coopération existants, la collaboration se poursuivra avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en particulier concernant des actions correspondant au mandat de Jakarta; en outre, la communication et la collaboration seront renforcées avec la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (RAMSAR). On cherchera également à communiquer et à établir une coordination avec d'autres traités pertinents, tels que CITES et le CMS, de manière à tirer le meilleur parti des efforts et des ressources.

79. Conformément à la recommandation du CCSTI, l'analyse des obligations fixées par CITES et par SPAW dans le sens d'une harmonisation plus poussée sera poursuivie, sous la forme d'une collaboration entre les gouvernements intéressés, les deux secrétariats et les organisations concernées.

80. Le secrétariat poursuivra son action de promotion du Protocole SPAW et de ses objectifs par des présentations lors de forums spécialisés, à travers la communi-

cation avec les gouvernements, la sensibilisation du public, etc., y compris l'utilisation et la diffusion de la brochure sur le Protocole SPAW et de son programme élaboré durant l'année 2001.

81. L'amélioration des communications sera encouragée entre les points de contacts de SPAW et le secrétariat et inversement, en particulier à travers l'entretien du système de distribution automatique de listes d'envoi (list-serve), et grâce à l'élaboration, par les gouvernements, de mécanismes de communication plus efficaces entre leurs points de contacts et le PEC, le Protocole SPAW, le Fonds pour l'environnement mondial, RAMSAR, la Convention pour la diversité biologique, CITES, etc.

82. Avec l'entrée en vigueur du Protocole SPAW et à titre prioritaire si les fonds nécessaires se libèrent, l'assistance aux gouvernements sera poursuivie, avec la formulation de législations nationales permettant d'appliquer le Protocole, suivant les recommandations de l'atelier d'aide à la formulation d'une législation nationale d'application du Protocole SPAW dans les pays de common law de la région des Caraïbes, qui s'est tenu à Ocho Ríos, à la Jamaïque, du 6 au 9 décembre 1993 (voir UNEP(OCA)/CAR WG. 13/5). Lorsque le Protocole LBS entrera en vigueur, il sera utilisé à l'appui des objectifs de SPAW, particulièrement au vu de l'importance de la protection des écosystèmes sensibles contre la pollution marine due à des sources terrestres.

83. En collaboration avec le STAC, on visera l'élaboration d'une meilleure méthode d'évaluation permettant au sous-programme SPAW de porter une attention soutenue à une mesure plus directe des impacts du programme au niveau national, facilitée par des informations actives et régulières de la part des gouvernements et de leurs points de contacts.

b) Renforcement du Réseau de parcs naturels et de zones protégées dans la région des Caraïbes et promotion de lignes directrices relatives à la gestion des zones protégées

Objectifs

84. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

a) Renforcer la gestion des parcs naturels et des zones protégées de la région des Caraïbes et, entre autres, la communication entre parcs naturels et zones protégées de la région;

b) Aider les gouvernements à définir et à établir des zones protégées lorsque nécessaire;

c) Sensibiliser les gouvernements à la nécessité et à l'importance du financement des zones protégées, et promouvoir l'élaboration de mécanismes de financement et de stratégies de gestion positive des parcs naturels et des zones protégées;

d) Mener des actions de promotion des zones protégées et de leur rôle dans la conservation d'importantes ressources naturelles nécessaires au développement durable de la région;

e) Mener des actions de promotion et d'assistance à travers la mise en œuvre de lignes directrices sur la gestion des zones protégées élaborées dans le cadre de SPAW.

Activités

85. Suite à l'entrée en vigueur du Protocole SPAW, le secrétariat s'attellera à l'élaboration d'un projet de lignes directrices pour l'évaluation des zones protégées en vue de leur inclusion sur la liste demandée par la première Réunion du CCSTI (Kingston, 4-8 mai 1992). Les gouvernements seront invités à désigner des zones protégées d'intérêt régional qui seront incluses dans la liste des zones protégées en vertu des lignes directrices communes établies à cette fin. Si les fonds nécessaires se libèrent, un petit atelier d'appui à l'élaboration de ces lignes directrices sera organisé en collaboration avec le CCST, les gouvernements concernés et le SPAW-RAC.

86. Le secrétariat poursuivra son action de promotion du réseau de responsables de zones marines protégées (CaMPAM) et fournira une assistance technique destinée à renforcer la gestion des MPA dans la région. Ces activités suivantes seront menées :

a) Poursuite du programme de microfinance destiné à fournir une assistance directe aux MPA à concurrence de 8 000 dollars par zone, en fonction des demandes et des priorités, et conformément aux critères définis à cet effet. Cette assistance comportera la fourniture d'équipement léger, l'élaboration ou la mise à jour de plans de gestion, l'élaboration d'un plan financier, des activités d'éducation et de sensibilisation, l'interprétation, le suivi, la formation ciblée, la documentation, la mise en œuvre de projets communautaires, l'échange de personnel, etc.;

b) Mise à jour et amélioration de la base de données des MPA à travers la page du site Internet du

PECet ajout d'une cartographie des zones à risque et des écosystèmes menacés, tels que les récifs coralliens, les prairies sous-marines et les mangroves, afin de progresser dans la connaissance des écosystèmes à protéger;

c) Publication d'informations intéressant les MPA et le CaMPAM dans des bulletins tels que le CEPNews ou les bulletins d'autres programmes pertinents;

d) Conception d'une brochure ou d'un prospectus sur le CaMPAM, en vue d'une large diffusion parmi les MPA de la région;

e) Mise à jour régulière de la list-serve du CaMPAM pour que celle-ci demeure un outil performant à la disposition des responsables de MPA, leur permettant de communiquer entre eux, d'échanger des données d'expérience, et de s'aider mutuellement à résoudre des problèmes;

f) Promotion du recours au CaMPAM pour conclure des accords de jumelage et de tutorat entre MPA de la région, ainsi que pour élaborer des lignes directrices générales concernant la mise en commun des bases de données et des études techniques;

g) la préparation et la convocation d'une réunion de responsables de zones marines protégées dont le but sera de réactiver le réseau, d'approfondir les contacts et de recenser les zones prioritaires. On escompte que les problèmes rencontrés par les responsables de zones protégées des bassins versants affectant les zones marines protégées seront abordés dans le cadre de cette réunion. Dans un souci de rentabilité, on pourrait saisir l'occasion de cette réunion pour mettre au point des lignes directrices d'évaluation des zones protégées mentionnées plus haut.

87. Dans le cadre du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN), projet du PNUE d'une durée de quatre ans qui vient d'être adopté par la Fondation des Nations Unies (UNEP(DEC)/CAR IG.19/Inf.5), diverses activités d'appui aux zones marines protégées seront menées dans la région des Caraïbes, en collaboration avec des partenaires mondiaux tels que le Réseau de surveillance continue des récifs coralliens dépendant de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), le Centre ichtyologique mondial (ICLARM), le Centre mondial de conservation et de

surveillance (WCMC), l'Alliance pour les récifs coralliens (CORAL) et l'Institut pour les ressources mondiales (WRI). Par ailleurs, des activités seront entreprises en coordination avec le réseau CaMPAM, de même qu'avec d'autres initiatives et réseaux de la région tels que l'Alliance pour un tourisme durable (CAST) et le Programme de gestion des ressources halieutiques des Caraïbes (CFRAMP), les gouvernements intéressés, des partenaires régionaux tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), The Nature Conservancy (TNC) ainsi que des organisations non gouvernementales.

88. L'objectif premier des activités du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) est de créer la capacité, sur le terrain, de gérer de manière durable les récifs coralliens, en renforçant le rôle des zones marines protégées, ainsi que des collectivités locales et du secteur du tourisme. À cette fin, un certain nombre d'activités seront mises en œuvre au niveau local, telles que :

a) La promotion des meilleures pratiques dans les zones marines protégées et à leurs alentours, en encourageant des objectifs de gestion durables (comme la cogestion, les stratégies de financement à long terme ou encore la participation des collectivités et les sources de revenus de substitution, etc.);

b) La formation ainsi que la surveillance et l'évaluation des récifs coralliens (y compris leur évaluation socio-économique) à l'intérieur et hors des zones marines protégées (voir activités c) et d) des paragraphes 97 à 101, ci-dessous);

c) La cartographie des zones marines protégées et de leurs habitats, et une campagne de sensibilisation visant principalement les responsables politiques et techniques, axée sur la valeur économique des récifs coralliens (voir l'activité c), par. 97 à 99, ci-dessous).

89. Afin d'optimiser et de pérenniser les résultats, un des éléments clé du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens dans la région des Caraïbes consiste à établir des sites de démonstration dans certaines zones protégées et de les utiliser pour promouvoir les meilleures pratiques dans des sites cibles déterminés, non seulement durant la période couverte par le projet, mais également de manière continue, après son achèvement. Les « sites de démonstration » seront choisis selon des critères convenus et à l'aune des meilleures pratiques. Ils recevront l'assistance technique nécessaire pour résoudre les points faibles et leur per-

mettre de remplir leur rôle de modèle. On espère qu'à partir de ce projet se développera un véritable réseau de sites de démonstration, à l'appui des objectifs de CaMPAM. Les zones énumérées ci-après ont été retenues comme sites de démonstration (en fonction de leurs caractéristiques propres) et comme sites cibles (en raison de leurs besoins particuliers).

90. Les sites de démonstration préliminaires sont la zone de gestion marine de la Soufrière, à Sainte-Lucie, le parc marin Hol Chan à Bélize, le parc marin Bonaire dans les Antilles néerlandaises et la réserve de la biosphère Si'an Kaan au Mexique.

91. Les sites cibles préliminaires sont Portland Bight et Negril, en Jamaïque, Parque del Este, en République dominicaine, Los Roques, au Venezuela, le Parc national Providencia, en Colombie, le parc marin Bucoo, à Tobago et Punta Frances, à Cuba.

92. Le secrétariat poursuivra la préparation d'une proposition de financement au titre des ressources du bloc B pour un projet FEM dans les zones marines protégées, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Union internationale pour la conservation de la nature et The Nature Conservancy. On compte que cette proposition sera acceptée par le Fonds pour l'Environnement mondial en 2002. Cette proposition vise à combler les lacunes actuelles de la conservation marine et côtière des Caraïbes centrales; on y insiste sur l'établissement d'une zone marine protégée car les objectifs défendus dans ce projet sont très proches de ceux de CaMPAM et d'ICRAN. Parmi les actions prévues dans le cadre de ce projet, on citera l'évaluation et la recherche, le contrôle, la formation, des campagnes d'information ciblées, la promotion des meilleures pratiques, avec la participation de toutes les parties prenantes. Cette proposition a été élaborée pour répondre directement aux besoins mis en évidence dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement des Caraïbes; elle vient compléter un autre projet du FEM en cours d'élaboration pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECE).

93. Suite à l'adoption et à la publication des lignes directrices relatives à la génération de recettes en 2001, le secrétariat cherchera également à fournir formation et assistance technique aux zones protégées

en ce qui concerne l'application des lignes directrices relatives à la collecte de fonds.

94. Conformément aux décisions de la quatrième Réunion du CCSTI et à la neuvième Réunion intergouvernementale, le secrétariat continuera à rechercher des crédits pour évaluer, à travers des études de cas et des analyses, l'efficacité des accords de collaboration dans la région, et particulièrement dans les pays où des accords de cogestion des zones protégées marines et côtières sont en vigueur. On assiste à une croissance des formules de collaboration entre gouvernements, organisations non gouvernementales, collectivités locales, le secteur privé, etc. dans le domaine de la gestion des zones protégées marines et côtières. On pense généralement que ces formules sont plus efficaces et qu'elles peuvent donner de meilleurs résultats mais les preuves concrètes font encore défaut. Cette action vise à obtenir des réponses aux questions suivantes :

a) Quel est le degré d'efficacité des formules de cogestion pour les zones et les espèces protégées?

b) Ces formules permettent-elles de réduire les coûts et d'utiliser plus efficacement les ressources humaines?

c) Quelles sont les conséquences, positives et négatives, de ces formules sur les collectivités locales, sur les ressources naturelles et sur les entités et organisations intéressées?

95. L'activité susmentionnée trouvera son aboutissement dans une série d'études de cas et l'élaboration de lignes directrices documentées relatives à l'application effective des accords de cogestion pour les zones marines et côtières protégées; elle pourrait faire l'objet d'un séminaire d'analyse. Ce travail sera mené en coopération avec les organisations régionales pertinentes, telles que l'Institut pour les ressources naturelles des Caraïbes et autres organisations intéressées de chaque pays.

96. Si les financements nécessaires sont obtenus, des actions seront menées dans le domaine de la conservation de la biodiversité et de la pêche durable ainsi que de la lutte contre la pollution marine due à des sources terrestres dans les zones marines protégées. Parmi ces actions, nous citerons :

a) Un inventaire des zones de pêche interdite dans la région, des saisons de pêche, de leur efficacité et de leurs liens avec les bases de données des MPA;

b) L'élaboration de lignes directrices permettant d'évaluer les impacts socioéconomiques des réserves de pêche interdite se fondant sur les expériences régionales, ainsi qu'un petit atelier sur le sujet;

c) la promotion de l'extension du dialogue entre les pêcheries, les pêcheurs et les responsables des MPA, à travers le réseau CaMPAM.

c) Formation à la gestion des zones et la vie sauvage protégées

Objectifs

97. Les objectifs du projet sont les suivants :

a) Offrir des programmes de formation aux responsables des zones marines et côtières protégées et d'espèces sauvages protégées;

b) Exécuter la composante formation du projet ICRAN;

c) Constituer dans la région un cadre de responsables de MPA dûment formés et ayant les compétences et les connaissances voulues pour assurer la formation des responsables au niveau local.

Activités

98. Le programme de formation des formateurs lancé en 1999 à l'intention des responsables de MPA dans le cadre du projet ICRAN sera poursuivi pendant l'exercice biennal à l'examen. Il s'agira notamment des activités suivantes :

a) Les gouvernements dressent la liste de leurs programmes de formation nationaux en matière de gestion de zones et de vie sauvage protégées afin d'aider le secrétariat à recenser des ressources existantes ainsi que les sources possibles d'appui technique;

b) Deux nouveaux cours régionaux de formation des formateurs sont organisés à l'intention des responsables de MPA anglophones (2002) et hispanophones (2003);

c) Les responsables qui ont suivi des cours régionaux mènent des activités de formation au niveau local, pour lesquelles un appui financier symbolique sera apporté;

d) Les MPA appliquant les meilleures pratiques sont identifiées en vue de sélectionner des sites

où organiser des d'activités et des stages de formation à l'avenir;

e) L'impact et l'efficacité du programme de formation sont évalués en vue d'en tirer les enseignements voulus pour d'autres cours.

99. On s'emploiera également à renforcer les contacts avec certaines organisations, comme le secrétariat de la Convention CITES et celui de la Convention sur la conservation des espèces migratoires, l'IUCN, WIDECAST, et des organismes nationaux tels que le service des pêcheries et de la faune et de la flore sauvages des États-Unis, afin d'étendre la collaboration en matière de formation à la gestion de la faune et de la flore sauvages dans région.

d) Conservation d'espèces menacées ou en danger et élaboration et promotion de principes directeurs régionaux pour la gestion de la faune et de la flore sauvages

Objectifs

100. Les objectifs du projet sont les suivants :

a) Parvenir à un consensus régional sur les espèces migratoires en danger à gérer en priorité;

b) Exécuter des activités urgentes prévues dans le cadre des plans de sauvetage et de gestion d'espèces existants, élaborés dans le cadre du Protocole SPAW;

c) Élaborer, selon que de besoin, des plans et programmes appropriés pour la gestion des espèces prioritaires, y compris celles qui revêtent une importance économique pour la région.

Activités

101. Un certain nombre d'activités sont en préparation, conformément aux priorités arrêtées par les gouvernements lors de réunions précédentes et compte tenu de la nécessité d'assurer le suivi des activités passées et en cours. Il s'agit notamment de :

a) La mise à jour, l'entretien et la diffusion de la base de données sur les espèces SPAW sur le site Internet du PEC, en collaboration avec Monitor International et PNUE-WCMC;

b) La sélection et l'exécution de mesures prioritaires prévues au titre de plans nationaux de sauvegarde de la tortue marine dans des pays concernés et intéressés;

c) L'élaboration de deux nouveaux plans de sauvegarde de la tortue marine dans des pays concernés et intéressés, en collaboration avec des organisations comme WIDECAST;

d) La poursuite du plan régional de gestion des lamantins; l'élaboration de deux plans nationaux de sauvegarde des lamantins dans des pays concernés et intéressés, en collaboration avec les organisations compétentes;

e) Une suite est donnée aux recommandations de la consultation régionale sur les tortues marines (Saint-Domingue, 16-18 novembre 1999) et du dialogue sur la tortue Hawksbill dans la région des Caraïbes au titre de la Convention sur le commerce international des espèces en danger (Mexico, 15-17 mai 2001), et notamment la finalisation de principes directeurs régionaux pour la gestion des tortues marines, y compris en ce qui concerne leur application et l'exercice d'activités économiques de substitution comme l'écotourisme;

f) La coordination avec le Programme d'évaluation des ressources halieutiques dans les Caraïbes (CFRAMP) et le Conseil de la gestion des pêcheries des Caraïbes est maintenue en vue de la mise au point de plans régionaux de gestion de la strombe rose et de la langouste blanche, ainsi que de l'identification d'activités d'appui;

g) La collaboration avec les gouvernements et les organisations compétentes, comme le Fond International pour la Défense des Animaux (IFAW), le Centre pour l'éducation et la recherche marines (MER) et le Réseau pour les cétacés des Caraïbes orientales (ECCN) est poursuivie concernant l'élaboration de plan d'action régionaux et de programmes de conservation des mammifères marin, l'accent étant mis sur la collecte d'information et sur les activités d'éducation;

h) L'élaboration et la publication de matériel didactique sur la conservation des espèces prioritaires seront poursuivies, en collaboration avec des organisations partenaires telles que la CCA, ECCN, IFAW, MER, WIDECAST, etc.;

i) La collecte d'informations sur les zones de reproductions sera entamée avec l'assistance d'organisations compétentes comme CFRAMP et l'Institut des pêcheries du golfe et des Caraïbes, et menée en fonction des ressources disponibles.

e) Conservation et utilisation durable des grands écosystèmes dans la région des Caraïbes

Objectifs

102. Les objectifs du projet sont les suivants :

a) Contribuer à la gestion avisée des écosystèmes côtiers et marins de la région, notamment grâce à des pratiques durables;

b) Mobiliser, dans le cadre d'ICRI, les gouvernements et d'autres partenaires en leur donnant la volonté d'agir en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes qui y sont associés comme les mangroves et les prairies sous-marines.

Activités

103. Une composante majeure de cette activité SPAW sera l'application de la composante Caraïbes du projet mondial ICRAN (UNEP(DEC)/CAR IG.19/Inf.5), qui vise à enrayer le déclin des récifs de corail. Ce projet consiste en une série d'activités complémentaires et connexes, destinées à soutenir l'application du plan d'action de l'ICRI et à faciliter la diffusion des meilleures pratiques de conservation et de gestion des récifs coralliens. Les activités menées au titre d'ICRAN qui concerne directement les MPA ont été décrites aux paragraphes 84 à 99. Les activités suivantes ont spécifiquement trait aux récifs coralliens dans la région des Caraïbes et comprennent :

a) La collecte et l'analyse de données et d'informations sur l'état, la situation et la protection des récifs de corail, y compris sur ce qui les menace, notamment le rapport entre les activités humaines et l'état des récifs; la production de matériels Reefs at Risk (en collaboration avec le WRI, l'Institut des ressources mondiales des États-Unis);

b) L'impact écologique et socioéconomique des activités côtières et des pratiques relatives aux bassins versants sur les écosystèmes des récifs coralliens est mesuré, y compris en ce qui concerne les instruments d'évaluation et d'analyse des politiques sur la base des études et des activités de surveillance menées par Reefs at Risk, GCRMN et ICLARM. Il s'agira notamment de procéder à l'évaluation socio-économique des coraux;

un atelier de formation sur l'évaluation socio-économique des récifs coralliens sera organisé;

c) Les pratiques existantes de gestion des MPA et des sites de World Conservation International seront passées en revue; des études de cas menées et les meilleures pratiques promues, notamment en ce qui concerne le tourisme et les pêcheries (les résultats des études de cas seront compilés et diffusés largement, dans la région comme à l'extérieur, par l'intermédiaire de la composante information d'ICRAN qui est gérée par CORAL;

d) Le suivi des récifs coralliens sera assuré au moindre coût dans tous les sites ICM et les MPA participants, avec la collaboration avec GCRMN/ReefBase, CARICOMP et ReefCheck.

104. L'objectif de l'étude Reefs at Risk financée au titre d'ICRAN est de mettre en place une base de données intégrées en vue de mieux comprendre les causes de la dégradation des récifs. Bien que des informations soient disponibles sur l'état de certains récifs et sur les causes des changements observés, la plupart des récifs n'ont pas été bien étudiés. C'est le cas de la majorité de ceux qui se trouvent dans les Caraïbes : ils n'ont pas été recensés et n'ont fait l'objet d'aucune surveillance continue. De plus, une bonne partie des données recueillies lors de la surveillance n'ont pas été compilées ni rendues publiques. Bien que la quantité d'informations recueillies lors de missions scientifiques ou militantes soit en augmentation, ces données n'ont pas, en règle générale, été confrontées avec des renseignements sur les activités humaines susceptibles d'avoir contribué à la dégradation des récifs coralliens. L'approche suivie dans le cadre du projet Reefs at Risk s'appuie sur les systèmes d'information géographique (SIG) pour modéliser les facteurs de risques et générer un indicateur de menaces, en utilisant et appliquant des règles de décision. La modélisation détaillée fondée sur les SIG qui doit résulter de ce projet se traduira par une base de données systématique et cohérente sur les menaces qui pèsent sur les récifs coralliens, ainsi qu'une estimation des enjeux et des risques encourus si l'on n'y remédie pas. Le projet Reefs at Risk dans les Caraïbes a quatre objectifs principaux, à savoir :

a) La collecte et l'intégration d'informations afin d'accroître la somme d'informations disponibles concernant les menaces qui pèsent sur les récifs coral-

liens ainsi que leur situation et les mesures qui sont prises pour les protéger dans la région des Caraïbes;

b) L'évaluation et la modélisation des rapports entre les activités humaines et l'état des récifs. Tout comme l'analyse mondiale *Reefs at Risk*, ce projet permettra d'extrapoler les résultats pour en savoir plus sur les conditions de nombreux récifs pour lesquels aucune information n'est disponible et sur les menaces qui pèsent sur eux;

c) La mise au point d'un outil fondé sur les SIG en vue d'une évaluation plus locale de différents scénarios de développement et des implications que ceux-ci auraient au niveau de la santé des récifs coralliens et de leur valeur économique;

d) La sensibilisation, grâce à une large diffusion d'ensembles de données intégrées, de résultats modèles et d'évaluations économiques, ainsi que d'un rapport, d'une affiche pédagogique et d'un outil de planification SIG.

105. On ne connaît pas encore à l'heure actuelle la valeur exacte des récifs coralliens et des écosystèmes qui y sont associés dans la région des Caraïbes. Bien qu'il ait déjà été procédé à des estimations approximatives de la valeur du récif corallien, des mangroves et des prairies sous-marines, leur qualité n'est pas suffisante non plus que leur niveau de détail pour justifier des changements dans les pratiques de gestion. Il sera procédé, pour plusieurs pays de la région, à une analyse de la valeur des ressources côtières, à la fois en lorsqu'elles sont en bon état et lorsqu'elles sont dégradées, en tenant compte des menaces que posent l'urbanisation côtière, la pollution, la sédimentation et la surexploitation, parallèlement au potentiel touristique et halieutique et aux autres activités économiques propres aux zones côtières. Ces analyses développeront les arguments qui plaident en faveur d'une meilleure gestion et d'une meilleure protection des ressources côtières. Les principaux résultats du projet seront la modélisation des menaces et l'évaluation en termes économiques.

106. Le projet *Reefs at Risk* dans les Caraïbes vise à fournir des informations et des outils à un vaste public. Il s'adresse notamment aux groupes suivants : les institutions internationales de prêt et de développement; les responsables nationaux de la protection du milieu marin, les décideurs politiques, les gestionnaires de ressources, les ministères du commerce et du tourisme, la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales et le grand public. Tous les résultats du pro-

jet seront diffusés via l'Internet. Le texte du rapport et l'affiche feront l'objet d'une vaste diffusion dans toute la région. Outre qu'ils seront disponibles sur l'Internet, l'instrument de planification SIG et les ensembles de données seront diffusés sur CD-Rom, à l'intention des partenaires.

107. Un appui continuera d'être apporté aux groupes sous-régionaux de surveillance des récifs coralliens mis en place en 1999 en tant que nœud GCRMN (voir UNEP(DEC)/CAR IG.19/5), notamment sous la forme de cours ou de formation sur le terrain, d'assistance technique, de gestion de données etc. Le GCRMN a été créé pour faire face aux problèmes liés à la détérioration des récifs coralliens et pour recueillir des données fiables permettant d'en assurer la gestion. Les nœuds SPAW fonctionnent de façon efficace dans les Caraïbes orientales et les Caraïbes du sud. Un nœud supplémentaire pour les Caraïbes du nord sera créé au Centre des sciences marines de l'Université des Indes occidentales, dans le cadre du suivi du projet Organisation des États américains (OEA)/FEM sur l'adaptation de la région aux changements climatiques. Dans le cadre du projet de la Banque mondiale (Mesoamerican Barrier Reef Initiative), un nœud supplémentaire devrait être mis en place pour les Caraïbes occidentales au cours de l'exercice biennal. Les coordonnateurs de nœud communiqueront étroitement avec l'Unité de coordination régionale, ainsi qu'avec ReefCheck et le Centre de données CARICOMP. La méthode de surveillance (CARICOMP, ReefCheck ou les méthodes d'évaluation rapide des récifs de l'Atlantique et du golfe est choisie en fonction des besoins et des capacités de chaque pays. Les données émanant des nœuds seront communiqués au centre de données CARICOMP ainsi qu'à la base de données mondiale ReefBase, elles seront utilisées pour établir des rapports biennaux sur l'état des récifs coralliens dans le monde, sur la base d'une compilation des rapports de pays et des rapports régionaux.

108. Conformément à ses fonctions de point de contact régional pour ICRI, le secrétariat poursuivra sa collaboration avec le secrétariat d'ICRI en particulier concernant les préparatifs des réunions du Comité de planification et de coordination en 2002 et 2003, ainsi que pour l'organisation du deuxième atelier régional ICRI qui est prévu pour juin ou juillet 2002 et devrait se tenir en Jamaïque. Un financement partiel a été obtenu pour l'organisation de cette réunion au titre du projet ICRAN.

109. En outre, et conformément aux décisions de la neuvième Réunion inter-gouvernementale (février 2000), les activités suivantes seront menées lors du prochain exercice biennal, si les ressources nécessaires sont disponibles :

a) Facilitation de l'intégration des CCST nationaux dans le cadre de GCRMN et d'ICRI;

b) Réimpression et large diffusion des fiches d'identification des maladies coralliennes (NOAA/HEED);

c) Étant donné l'importance des sources terrestres pour les récifs coralliens, un document de synthèse sur les exemples réussis de cogestion avec les responsables de l'aménagement du territoire sera établi pour présentation aux décideurs et responsables politiques;

d) Promotion d'activités ayant trait à la conservation et à l'utilisation durable des mangroves, y compris l'établissement d'un diagnostic général en fonction des informations disponibles sur l'état des mangroves de la région et sur leur gestion.

110. Le secrétariat continuera à promouvoir des pratiques de tourisme durable et tiendra dûment compte des succès comme des lacunes du projet du réseau pour l'environnement des Caraïbes (CEN). Il s'agit notamment de :

a) La mise au point d'un instrument d'évaluation de la capacité d'accueil des environnements côtiers des Caraïbes, qui aidera les urbanistes, les architectes, les ingénieurs, les responsables de la fixation des normes de construction et de la conception des plans de développement touristique à concevoir et à construire des ouvrages plus respectueux de l'environnement. Cet instrument d'évaluation de la capacité d'accueil permettra de calculer facilement quelle portion d'un site peut être destinée à la construction et favorisera le caractère écologiquement durable des opérations et des constructions. Les activités menées à ce titre consisteront notamment dans : la collecte d'informations et de données en vue de définir correctement les paramètres utilisés dans les procédures de quantification. Un guide à l'intention des utilisateurs sera produit et des réunions régionales d'experts organisées pour revoir les méthodes de calcul de la capacité d'accueil de manière à ce que l'instrument soit prêt à être testé sur le terrain et puisse être adopté au niveau de la région;

b) Mise au point de normes pour un tourisme durable. Il s'agira surtout de fournir une assistance technique (avec des partenaires comme CTO et CHA et, le cas échéant, avec l'apport des communautés locales) pour l'analyse et l'élaboration de normes environnementales applicables au tourisme. Il s'agira notamment d'évaluer les normes en vigueur en matière de qualités des eaux, la gestion des ressources côtières et l'élaboration d'un manuel de construction durable;

c) Renforcement des ressources humaines en matière de tourisme durable grâce à deux nouveaux cours de formation organisés au niveau régional utilisant les manuels de formation élaborés dans le cadre du projet CEN; publication de matériels dérivés du projet CEN en langue espagnole (en particulier, l'Annuaire des ressources vertes, des études de cas sur les meilleures pratiques de gestion hôtelière, un manuel sur la gestion des dunes de sables et un manuel sur le traitement des eaux usées); appui à l'élaboration de stratégies nationales de tourisme durable grâce à l'établissement de diagnostics sur des sites touristiques clés; appui aux processus nationaux de consultation des parties prenantes dans trois pays pilotes où des travaux préliminaires ont déjà été entrepris dans le cadre du CEN (Anguilla, République dominicaine et Sainte-Lucie, probablement). Le renforcement des capacités pour l'élaboration et l'application de programmes de tourisme à base communautaire sera encouragé;

d) Toute l'assistance possible sera prêtée à CTO, CHA/CAST et CCA pour la promotion et la coordination de la campagne Pavillon bleu dans la région des Caraïbes. La campagne Pavillon bleu est un programme volontaire des plages et des ports de plaisance qui fonctionne avec succès en Europe depuis les années 70 et dont le PNUE et d'autres organisations s'efforcent de promouvoir l'adoption dans d'autres régions du monde.

C. Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET)

1. Contexte

111. CEPNET est le sous-programme du PEC qui est chargé d'assurer la gestion de l'information pour tou-

tes les activités menées dans le cadre du PEC. L'accent est mis sur la mise au point d'un mécanisme qui puisse faciliter la diffusion d'informations environnementales ayant trait aux priorités du PEC, à savoir l'accès aux données, le partage de l'information et les réseaux d'expertise et de connaissances. La mise au point d'outils d'analyse géographique à l'appui des décisions en matière d'environnement est devenue un des principaux domaines d'activité du CEPNET. Celui-ci a la capacité d'exécuter des projets et d'appuyer des programmes de formation aux SIG, à la télédétection, aux applications Internet, telle que WEB-SIG, à la formation en ligne et aux mécanismes d'échange d'informations.

112. CEPNET est responsable de la conception et de l'entretien du site Internet du PEC (<http://www.cep.unep.org>) où le bulletin d'information CEPNews est désormais accessible au Centre de nouvelles (CEPNews Centre). Également accessibles sur le site du PEC, la collection des rapports techniques du CEP, des bases de données thématiques, des liens avec des sources d'informations environnementales pertinentes pour la région des Caraïbes, et d'autres publications du PEC. De plus en plus, CEPNET recourt à l'Internet pour promouvoir l'échange d'informations sur la conservation et le développement durable des ressources marines et côtières de la région des Caraïbes. Les documents de toutes les réunions du PEC sont diffusés sur le site en anglais, français et espagnol.

113. Le sous-programme s'occupe également de la régionalisation des systèmes d'informations mondiaux et contribue aux évaluations environnementales mondiales et régionales (GEO, GIWA et d'autres).

114. Les principaux objectifs du programme CEPNET sont les suivants :

- a) Renforcer les capacités en matières de gestion des informations sur les ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes et les pays du PEC;
- b) Améliorer l'accès aux informations sur les ressources marines et côtières grâce au renforcement des réseaux et à la création de bases de données;
- c) Diffuser l'information rassemblée dans le cadre des projets et activités du PEC;
- d) Assister les sous-programmes régionaux du PEC pour des questions ayant trait à la gestion de l'information.

115. Ce plan de travail s'inscrit dans le droit fil des projets et activités menés lors de l'exercice biennal 2000-2001. Comme expliqué dans le projet de rapport d'activités pour l'exercice biennal 2001-2001 (UNEP (DEC)/CAR IG.19/5), le sous-programme CEPNET a subi une importante réduction de ses ressources humaines et financières lorsque le projet CEPNET/BID s'est achevé en janvier 2000. Ce n'est qu'en novembre 2001 que le poste d'administrateur de programme a pu être pourvu de façon permanente, ce qui a eu une incidence sur l'élaboration des projets et les activités de collecte de fonds. Cependant, ce délai a été l'occasion de redéfinir les priorités du CEPNET et de déterminer quels outils et mécanismes il s'attachera à mettre au point en vue d'atteindre ses objectifs.

116. Le présent projet de plan de travail s'inscrit donc dans la continuité des efforts menés par le passé et des succès remportés, mais décrit aussi les bases sur lesquelles le réseau PEC démarre lors du prochain exercice biennal et quels devraient être ses objectifs.

117. Certains projets présentés ci-après concernent des activités actuellement en cours ayant trait aux objectifs de CEPNET. Les autres découlent d'activités antérieures ou sont conçus pour tirer parti de partenariats potentiels et de possibilités de financement. Tous ces projets sont adaptés à l'environnement plus souple et plus performant de l'Internet et visent à répondre aux besoins nouveaux et toujours changeants de la communauté des pays du PEC.

2. Projets et activités

a) Coordination du programme

Objectifs

118. Le rôle de CEPNET est double. Il fournit un appui interne aux activités du secrétariat et coordonne la gestion de l'information dans la région des Caraïbes grâce au réseau du PEC. Ainsi, il participe à l'élaboration et à l'exécution de projets menés par d'autres sous-programmes du PEC, en veillant à ce que les données et les informations soient produites sous une forme qui permette leur diffusion et leur utilisation dans toute la région. Il coordonne également ses activités avec celles d'autres institutions et organisations pour l'élaboration et l'exécution de projets ainsi que pour la collecte de fonds.

119. Un nouvel administrateur de programme ayant été nommé depuis novembre 2000, les instruments mis au point dans le cadre du projet CEPNET/BID peuvent être développés plus avant et mis à jour pour servir utilement le réseau PEC.

Activités

120. Le sous-programme offrira appui et conseil aux sous-programmes AMEP, SPAW et ETA pour l'élaboration, l'entretien et la diffusion de leurs bases de donnée.

121. Il coordonnera la préparation des produits PEC ainsi que leur diffusion essentiellement via l'Internet : la collection des rapports techniques; la brochure PEC 2001; le centre CEPNews; les documents de réunion du PEC et, le cas échéant, d'autres publications. La plupart des publications du PEC sont disponibles en anglais, en français et en espagnol.

122. Il se chargera d'élaborer et d'organiser, à l'intention du personnel du secrétariat, des cours de formation intra-muros à la bureautique et aux applications Internet.

123. Il assurera la coordination courante des réponses réservées aux demandes d'information et aux questions reçues par le secrétariat.

124. CEPNET assistera le Coordonnateur et les sous-programmes du PEC à mettre en place et à assurer le suivi de e-groupes sur des sujets présentant un intérêt pour le PEC.

125. Le sous-programme assurera la coordination avec d'autres organes et organismes du PNUE et des Nations Unies tel que GIWA, ROLAC, GOOS et GPA, afin de susciter les occasions de collaboration et de contribuer à l'application des programmes mondiaux.

126. Des partenariats seront constitués avec des institutions et des organisations nationales, régionales ou internationales afin de collecter des fonds et de présenter des propositions techniques.

b) Renforcement des capacités de gestion de l'information au secrétariat

Objectifs

127. Le sous-programme vise à améliorer la capacité générale du secrétariat en améliorant les ressources techniques, les connaissances du personnel et l'accessibilité des données. Ce gain d'efficacité dans la

gestion de l'information devrait se répercuter sur la capacité du secrétariat en matière de conception, d'exécution et d'appui aux projets du PEC.

Activités

128. Le sous-programme assurera l'entretien et le maintien à niveau du réseau informatique au secrétariat. Un nouveau serveur, cinq ordinateurs personnels et deux ordinateurs portables ont été ajoutés à l'infrastructure existante.

129. Une salle de formation à l'informatique sera installée au secrétariat en utilisant le matériel existant.

130. La base de données sur les experts, institutions et interlocuteurs du PEC sera gardée à jour.

131. L'Intranet continuera à être développé progressivement; le site Internet sera enrichi d'informations et de nouvelles bases de donnée (y compris les archives du PEC).

132. Le CEPNET coordonnera ses activités avec les sous-programmes AMEP, SPAW et ETA concernant la création de bases de données, la formation et l'établissement de réseaux.

c) Renforcement du réseau et des mécanismes de communication du Programme pour l'environnement des Caraïbes

Objectifs

133. L'objectif est de fournir, de la façon la plus efficace possible, aux États membres du PEC et aux institutions et organisations intéressées un maximum d'information concernant la protection et la mise en valeur des ressources marines et côtières. Pour ce faire, il convient bien sûr de tirer parti de l'Internet, tout en tenant compte des limites et des contraintes dues aux grandes disparités existant dans la région quant à la disponibilité des ressources et des capacités techniques. Ce souci constant de la part du secrétariat est probablement l'un des plus grands succès à porter au crédit du PEC.

Activités

134. Le projet assurera la mise à jour et la modernisation constante des mécanismes de diffusion de l'information qui se trouve sur le site Internet du PEC, notamment :

a) En alimentant et en entretenant le centre de nouvelles CEPNews Centre;

b) En intégrant les nœuds d'échange d'informations GPA (voir plus bas) afin d'encourager la constitution d'une base de données régionale;

c) En mettant à jour les pages CEPNET/BID en collaboration avec les pays participants intéressés;

d) En établissant des liens avec le service de cartographie interactive du PNUE-WCMC;

e) En entretenant et en mettant à jour les bases de donnée CaMPAM;

f) En entretenant et en mettant à jour la collection des rapports techniques du PEC;

g) En ajoutant de nouveaux liens sur le site.

135. Une fiche d'information périodique du CEPNews Centre ainsi que les ajouts et les innovations apportés au site Internet seront diffusés électroniquement, ainsi que par d'autres moyens.

136. Le projet assurera la coordination avec Monitor International concernant l'hébergement de la base de données sur les espèces SPAW.

137. De nouvelles bases de données seront ajoutées sur le site à la demande ou selon les besoins des sous-programmes du PEC.

138. Le projet assurera la coordination et la liaison avec d'autres bases de données régionales accessibles sur l'Internet (la planification pour l'adaptation aux changements climatiques mondiaux et le Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Indes Occidentales (UWICED) et d'autres.

139. Une stratégie sera mise au point en vue d'établir une banque de cours en ligne de formation à la gestion des informations environnementales (SIG, télédétection) avec d'autres institutions telles qu'UWICED, le Centre de recherches et d'évaluations environnementales de l'Université des Indes Occidentales et d'autres.

140. On se penchera sur d'autres possibilités d'hébergement du site Internet (qui est hébergé actuellement sur la base de données centrale GRID à Sioux Falls), dont UNEPnet et Mercure, la possibilité de partager un serveur avec d'autres institutions, celle de prendre une ligne directe avec un fournisseur local, etc.

141. Les informations ayant trait à l'évolution technologique dans le domaine de l'établissement de réseaux et de l'infrastructure des bases de données sur l'Internet seront maintenues à jour.

d) Analyse spatiale à l'appui de la prise de décisions

Objectifs

142. Il s'agit, en collaboration avec les institutions et les organisations pertinentes, d'acquérir les connaissances et de mettre au point des outils permettant de recourir davantage à l'analyse et à la modélisation spatiales pour appuyer la prise de décision en matière de gestion environnementale dans la région des Caraïbes. L'expérience et les connaissances accumulées par CEPNET et ses partenaires dans le domaine des SIG, de la télédétection et de l'Internet sont intégrées et développées pour tirer parti de l'évolution de la Toile mondiale (World Wide Web) et pour faciliter l'accès aux outils d'analyse et de saisie de données.

Activités

143. Le projet mettra à jour les rapports « État de la côte » sur le site Internet avec les États intéressés participant au projet CEPNET/BID, et diffusera sur le site un rapport régional intégré.

144. Les services de consultation technique de CEPNET seront promus, notamment en ce qui concerne les évaluations des besoins, la conception de systèmes, l'exécution de projets, la formation, la diffusion d'informations et la communication et le renforcement de la base de données sur les experts à laquelle ont accès les services de consultation technique.

145. Une coordination sera assurée avec TNC dans le cadre d'un projet pilote concernant l'utilisation de la télédétection et des SIG sur Internet pour l'analyse intégrée de la dégradation des eaux de la classe I.

146. Une proposition concernant la formation à la télédétection appliquée à la gestion des ressources marines et côtières sera remise à jour et on commencera à chercher des financements.

147. La création de métadonnées sera promue pour chaque projet générant ou diffusant des informations environnementales spatiales.

148. Une coordination sera assurée entre les membres du PEC en vue de mettre au point une approche régionale des SIG-Internet pour la gestion des sources terrestres de pollution marine.

149. Le service de cartographie interactive PNUE-WCMC sera intégré et promu en tant qu'instrument SIG-Internet pour la gestion des ressources marines et côtières.

150. La coordination sera assurée avec des institutions partenaires afin de garder à jour et d'optimiser les centres d'échange d'informations et les mécanismes de consultation du PEC.

e) Mécanismes d'échange d'informations du Programme pour l'environnement des Caraïbes

Objectifs

151. L'objectif du projet est d'établir des connexions avec les mécanismes d'échange d'informations existant aux niveaux régional et mondial en vue de a) fournir aux pays du PEC un accès à la fois plus facile et plus large aux informations dont ils ont besoin et b) améliorer la diffusion des informations et données recueillies ou produites au sein de la communauté du PEC.

Activités

152. Le sous-programme AMEP recevra l'appui du nœud du GPA, qui fait office de bourses aux informations grâce à laquelle les décideurs au niveau national comme au niveau régional ont accès aux sources actuelles d'informations et de données d'expérience pratique ainsi qu'aux connaissances scientifiques et techniques dont ils ont besoin pour élaborer et appliquer des stratégies de gestion des impacts terrestres. Le nœud consiste en trois éléments : un répertoire de données, un mécanisme de diffusion de l'information et une infrastructure.

153. Le prototype existant sera perfectionné, puis mis à l'essai par l'Unité de coordination régionale. Les informations seront formatées en fonction des matrices GPA.

154. Une fois que le prototype aura été approuvé, le PEC invitera les pays ayant la capacité technique voulue et disposant déjà d'une base de donnée à participer à la mise en place d'une base décentralisée sur les sources terrestres de pollution marine.

155. Les crédits nécessaires à la mise au point du nœud seront demandés en même temps que pour les autres activités de CEPNET comme par exemple les applications Internet des SIG.

156. À l'instar de ce qu'il a fait pour le nœud GPA, CEPNET compte signer une lettre d'accord avec la

Convention sur la diversité biologique en vue d'établir une connexion avec son système d'échange d'informations. La Convention est en passe de devenir l'un des principaux pourvoyeurs mondiaux d'informations sur l'Internet et peut donc constituer un portail intéressant pour la région des Caraïbes.

157. Il faudra réorganiser le nœud en raison de changements intervenus dans les protocoles utilisés par le serveur central (GRID-Sioux Falls). CEPNET fera les démarches nécessaires auprès de l'Administration des océans et des mers du Gouvernement des États-Unis ainsi qu'auprès Comité fédéral des données géographiques en vue d'établir une connexion avec leurs systèmes d'échange d'informations (c'est déjà le cas avec le nœud GPA).

f) Coordination avec les initiatives d'évaluation régionales et mondiales

Objectifs

158. L'objectif de ce projet est de faciliter les évaluations de l'environnement auxquelles procèdent d'autres organismes internationaux ainsi que la diffusion de leurs résultats, en vue d'enrichir le corpus de documents accessibles aux pays PEC et de diffuser les informations recueillies et les connaissances acquises par des particuliers ou des institutions de la région.

Activités

159. CEPNET participera activement à tous les stades de l'initiative Perspectives mondiales en matière d'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes (GEO-LAC), de la planification à la diffusion des résultats en passant par les travaux préparatoires et l'établissement de rapports. L'Administrateur de CEPNET donnera suite aux décisions prises lors de la réunion de planification tenue au Costa Rica en mai 2001.

160. La coordination de l'équipe spéciale sous-régionale du GIWA pour les Caraïbes (sous-régions 3 et 4 pour le GIWA) sera assurée, notamment grâce à des réunions d'experts en vue de l'utilisation de la méthodologie GIWA fondée sur des indicateurs environnementaux. L'Administrateur de CEPNET participera à l'assemblée générale du GIWA qui se tiendra en Suède en juin 2001; les première et deuxième réunions pour les Caraïbes doivent se tenir en août et novembre 2001. L'évaluation finale devrait avoir lieu dans le courant du premier trimestre de 2002.

161. Les éléments d'une approche stratégique de l'évaluation de la vulnérabilité des populations côtières face aux catastrophes naturelles seront mis en place. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une activité qui relève directement de la compétence du PEC ou de ses domaines d'expertise, des liens seront établis et maintenus avec les initiatives régionales et mondiales visant à établir la cartographie des zones à risques à partir du site du PEC, afin de faciliter la diffusion d'information. Les projets et initiatives suivants seront encouragés :

a) Le projet d'atténuation des effets des catastrophes de l'OEA et de l'Agence pour le développement international des États-Unis :
<http://www.oas.org/en/cdmp>

b) Le Bureau de l'aide humanitaire de la Commission européenne :

http://www.europa.eu.int/comm/echo/en/index_en.html

c) Le projet du PNUE pour l'évaluation des risques, l'information et l'alerte rapide (PREVIEW)
<http://www.grid.unep.ch/preview/>

d) Le Centro de coordinacion para la prevencion de los desastres naturales en América central :
<http://www.cepredenac.org>

e) La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes :
<http://www.eclac.cl/analisis/TES53.htm>

D. Éducation, formation, sensibilisation (ETA)⁶

1. Contexte

162. Ce sous-programme vise à développer le savoir-faire technique ainsi que les capacités en matière de recherche et de gestion dans les États et Territoires des Caraïbes afin de mieux les préparer à aborder les questions d'environnement. Comme il n'y a pas d'administra-

⁶ Suite à la décision prise par la huitième réunion intergouvernementale, le sous-programme ETA n'est pas supervisé par un Administrateur de Programme. Les activités ont plutôt été intégrées aux autres sous-programmes. Selon la décision 11 de la neuvième réunion intergouvernementale, le secrétariat doit proposer un plan de travail pour ETA en 2003-2003 afin de fournir son appui aux protocoles. Ce texte présente donc le plan de travail à la treizième réunion du Comité de surveillance.

teur à la tête du sous-programme, les activités menées à ce titre sont exécutées et supervisées par le Coordonnateur et les administrateurs d'AMEP, de SPAW ou de CEPNET, selon le projet inscrit au plan de travail et du budget du PEC dans lequel elles s'intègrent.

163. Les objectifs du sous-programme ETA sont les suivants :

a) Transformer les systèmes éducatifs de manière à ce qu'ils inculquent une morale de l'environnement, notamment en faisant comprendre la valeur des ressources marines et côtières;

b) Renforcer les programmes de formation aux niveaux régional et mondial, en vue d'améliorer les connaissances techniques et les compétences en matière d'encadrement des responsables chargés de la gestion des ressources marines et côtières;

c) Appuyer les efforts de sensibilisation que les médias et les organisations communautaires et non gouvernementales déploient à l'intention des secteurs économiques ou du grand public, en vue de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux et une interaction plus harmonieuse avec le milieu marin et côtier.

2. Projets et activités

a) Promouvoir une meilleure compréhension du Protocole LBS

Contexte

164. En 1990, le Groupe d'experts chargé d'examiner les aspects scientifiques de la pollution marine a estimé que 80 à 90 % de ladite pollution était due à des sources et activités terrestres. En 1995, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA) a été adopté à Washington, tandis qu'en 1999, le Protocole à la Convention de Carthagène relatif à la pollution due à des sources et activités marines a été adopté à Aruba. Malgré les conclusions adoptées, les accords conclus et les initiatives prises, certains décideurs de la région n'ont toujours pas pris conscience des lourdes incidences que la pollution d'origine terrestre pouvait avoir sur la santé humaine, environnementale et économique. Qui plus est, bon nombre de ces décideurs ne savent pas comment utiliser des instruments internationaux tels que le GPA et le Protocole LBS qui

pourraient les aider à faire face mais dont ils ignorent parfois jusqu'à l'existence. La première réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire pour le Protocole LBS (CCSTI/ LBS) a noté la nécessité d'une campagne de sensibilisation auprès des décideurs de la région des Caraïbes. Bien que ceux-ci soient les premiers concernés, il s'agit en fin de compte de sensibiliser, grâce à cette campagne, toutes les parties prenantes au niveau régional comme au niveau national.

Objectif

165. L'objectif de ce projet est d'élaborer une stratégie de communication ainsi que du matériel de sensibilisation pour mieux faire connaître le Protocole LBS dans la région, et en promouvoir ainsi la ratification et la prompte application. Bien qu'une bonne partie du travail de sensibilisation puisse être fait au niveau national par les interlocuteurs PEC/LBS, il y aurait lieu de mettre au point des matériels de sensibilisation au niveau régional afin de promouvoir l'uniformité et la cohérence du message.

Activités

166. *Élaboration d'une stratégie de communication pour le Protocole LBS.* Il faudra dresser la liste des matériels à mettre au point, des ateliers à organiser et des autres moyens de communication à exploiter. (Le secrétariat prend note de l'offre faite par le Gouvernement colombien lors de la première réunion du CCSTI/LBS d'apporter son concours à l'organisation des ateliers de sensibilisation.)

167. *Mise au point de matériel de sensibilisation.* Ce matériel consistera en une brochure d'information sur le Protocole LBS, ses objectifs et les bénéfices qui en découlent pour l'ensemble de la région et pour chacun des pays qui la composent, ainsi qu'en un récapitulatif des stipulations techniques et des conditions juridiques fixées par le Protocole, afin de faciliter l'analyse à laquelle procéderont les Parties contractantes avant de ratifier l'instrument et d'y adhérer.

b) Coordination avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes et ses sous-programmes

Objectifs

168. Le projet vise à encourager la conception et l'exécution conjointes de projets éducatifs dans le domaine de l'environnement aux niveaux régional et national; à favoriser l'élaboration de programmes éducatifs adaptés

à chaque secteur de la société; et à sensibiliser l'opinion à la nécessité de protéger les ressources marines et côtières.

Activités

169. Le projet élaborera et rassemblera du matériel ETA sur le PEC et les thèmes auxquels ses activités ont trait pour le diffuser sur l'Internet ou par l'intermédiaire des équipes chargées des projets.

170. Il s'agit d'informer en permanence la communauté des pays PEC et le grand public sur les informations disponibles concernant la protection et la mise en valeur des ressources marines et côtières.

171. En Jamaïque, le Programme Schools Environment recevra de l'aide pour la mise au point de matériel didactique et de formation dans le cadre du projet « Éducation environnementale pour un développement durable ». Le matériel produit devrait être adapté pour d'autres pays de la région. Le secrétariat participera à l'élaboration du matériel ainsi qu'au financement des préparatifs.

172. Le sous-programme AMEP recevra un appui pour exécuter un programme de formation dans le cadre de ses projets intitulés :

a) Réduire les écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes;

b) Planification de la remise en état, de la gestion environnementale et de la mise en valeur du milieu côtier au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala à la suite du cyclone Mitch;

c) Remise en état de baies polluées (mise en commun des connaissances, technologies d'élimination des nutriments, utilisation des boues d'épuration et visites d'étude).

173. Du matériel destiné au sous-programme SPAW sera rassemblé et mis en forme pour être diffusé sur CEPNews Centre, ainsi qu'au « MPA Corner » du site Internet du PEC.

174. Le sous-programme CEPNET recevra un appui dans le cadre d'un projet portant sur la mise au point de didacticiels en ligne pour l'analyse spatiale, mené en collaboration avec l'UCIWED.

Tableau sommaire

Activité	2002				2003			
	Budgeté		Total Requis	Insuffisance	Budgeté		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
Total partiel OCC	1,329,445	247,700	1,985,805	420,360	1,302,890	254,960	2,189,990	644,100
Total partiel AMEP	124,300	8,756,650	18,412,700	9,531,750	53,250	8,226,000	18,279,000	9,999,750
Total partiel SPAW	180,800	327,700	711,900	203,400	163,850	276,850	621,500	180,800
Total partiel CEPNET	30,510	40,000	389,170	318,660	22,600	0	281,370	258,770
Total partiel ETA	0	0	118,650	118,650	0	0	84,750	84,750
Grand Total	1,665,055	9,372,050	21,618,225	10,592,820	1,542,590	8,757,810	21,456,610	11,168,170

Activité	2002				2003			
	Budgeté		Total Requis	Insuffisance	Budgeté		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
OCCC								
Salaires des professionnels	454,000	210,000	1,036,000	372,000	464,000	217,000	1,066,000	385,000
Salaires du personnel administratif	272,000	26,000	298,000	0	275,000	26,000	301,000	0
Consultants et sous-traitance	10,000	0	10,000	0	10,000	0	10,000	0
Voyages	100,000	0	100,000	0	108,000	0	108,000	0
Bourses de formation	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunions	140,000	0	140,000	0	95,000	0	280,000	185,000
Équipement	25,000	0	25,000	0	25,000	0	25,000	0
Location d'espace de bureau	72,000	0	72,000	0	72,000	0	72,000	0
Entretien	15,000	0	15,000	0	15,000	0	15,000	0
Coûts des rapports	40,000	0	40,000	0	40,000	0	40,000	0
Divers	48,500	0	48,500	0	49,000	0	49,000	0
				0				
Total partiel	1,176,500	236,000	1,784,500	372,000	1,153,000	243,000	1,966,000	570,000
13% Coûts d'appui du Programme (peut varier selon la source des fonds)	152,945	11,700	201,305	48,360	149,890	11,960	223,990	74,100
Total partiel OCCC	1,329,445	247,700	1,985,805	420,360	1,302,890	254,960	2,189,990	644,100

Activité	2002				2003			
	Budgeté		Total Requis	Insuffisance	Budgeté		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
AMEP								
a) Coordination (dans OCCC)	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Réduction des écoulements de pesticides dans la mer (développement du projet GEF)*	0	2,500,000	4,500,000	2,000,000	0	2,000,000	4,500,000	2,500,000
c) Planification de la remise en état, de la gestion et de la mise en valeur de zones côtières au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala, à la suite du cyclone Mitch	0	110,000	110,000	0	0	200,000	200,000	0
d) Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement (Développement du projet GEF) *	0	6,000,000	10,000,000	4,000,000	0	6,000,000	10,000,000	4,000,000
e) Entraînement pour la remise en état de baies polluées **	0	120,000	120,000	0	0	0	0	0
f) Deuxième révision du noeud d'échange d'informations sur la pollution due à des activités terrestres	25,000	0	120,000	95,000	25,000	0	100,000	75,000
g) Collection et épuration des eaux usées-- mise en oeuvre d'Annexe III ***	60,000	0	3,060,000	3,000,000	0	0	3,000,000	3,000,000
h) Projets pilotes pour la mise en oeuvre d'Annexe IV -- Les meilleurs méthodes de gestion pour l'agriculture	25,000	0	75,000	50,000	25,000	0	50,000	25,000
Sub-total	110,000	8,730,000	17,985,000	9,145,000	50,000	8,200,000	17,850,000	9,600,000
13% Coûts d'appui du Programme (peut varier selon la source des fonds)	14,300	26,650	427,700	386,750	3,250	26,000	429,000	399,750
Total partiel AMEP	124,300	8,756,650	18,412,700	9,531,750	53,250	8,226,000	18,279,000	9,999,750

* "Autres Contributions" sont des fonds attendus de GEF

** "Autres Contributions" sont des fonds approuvés par GEF

*** CTF contributions provenant de financement spéciale des États-Unis

Activité	2002				2003			
	Budgeté		Total Requis	Insuffisance	Budgeté		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
SPAW								
a) Coordination (autres coûts incluent dans l'OCCC)								
Consultants	10,000	0	10,000	0	10,000	0	10,000	0
Assistance aux gouvernements pour processus légal	20,000	0	20,000	0	30,000	0	30,000	0
b) Renforcement du réseau des parcs naturels et des zones protégées dans les Caraïbes et la promotion des principes directeur applicables à la gestion des zones protégées. *	50,000	50,000	150,000	50,000	0	0	0	0
c) Formation à la gestion des zones et des espèces protégées *	10,000	40,000	70,000	20,000	15,000	45,000	80,000	20,000
d) Conservation des espèces menacées et élaboration et promotion de principes directeurs régionaux pour la gestion de la faune et de la flore sauvages	20,000	0	80,000	60,000	20,000	0	80,000	60,000
e) Conservation et utilisation durables d'écosystèmes importants dans la région des Caraïbes *	50,000	200,000	300,000	50,000	70,000	200,000	350,000	80,000
Total partiel	160,000	290,000	630,000	180,000	145,000	245,000	550,000	160,000
13% Coûts d'appui du Programme (peut varier selon la source des fonds)	20,800	37,700	81,900	23,400	18,850	31,850	71,500	20,800
Total partiel SPAW	180,800	327,700	711,900	203,400	163,850	276,850	621,500	180,800

* "Autres Contributions" proviennent de la Phase d'Action de l'ICRAN pour les deux années

Activité	2002				2003			
	Budgeté		Total Requis	Insuffisance	Budgeté		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
CEPNET								
a) Coordination (coûts incluent dans OCCC)	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Renforcement des capacités de gestion de l'information de l'Unité de coordination régionale								0
i) Développement de l'intranet	4,000	0	4,000	0	5,000	0	5,000	0
ii) Développement de la base de donnée	6,000	0	6,000	0	3,000	0	3,000	0
c) Renforcement des mécanismes de réseau et de communication du PEC								
i) Développement de la base de donnée	7,000	0	7,000	0	5,000	0	12,000	7,000
ii) Développement de site internet du PEC	10,000	0	10,000	0	7,000	0	7,000	0
d) L'Analyse Spatiale en appui à la prise de décision								0
i) Mise-à-jour et entretien de la page internet de CEPNET/IDB	0	0	10,000	10,000	0	0	5,000	5,000
ii) Télédétection et SIG sur l'internet des eaux de Classe I (projet pilote)	0	0	70,000	70,000	0	0	50,000	50,000
iii) SIG sur l'internet pour la pollution due à des sources terrestres	0	0	125,000	125,000	0	0	100,000	100,000
e) Noeud d'échange d'information du PEC				0				0
i) GPA	0	0	35,000	35,000	0	0	35,000	35,000
ii) Autre	0	0	15,000	15,000	0	0	10,000	10,000
f) Coordination avec initiatives globales et régionales d'évaluation de l'environnement				0				0
i) Coordination de GEO-LAC	0	0	5,000	5,000	0	0	0	0
ii) Coordination de GIWA *	0	40,000	40,000	0	0	0	0	0
iii) Vulnérabilité aux désastres naturels	0	0	2,000	2,000	0	0	2,000	2,000
iv) Autres	0	0	20,000	20,000	0	0	20,000	20,000
Total partiel	27,000	40,000	349,000	282,000	20,000	0	249,000	229,000
13% Coûts d'appui du Programme (peut varier selon la source des fonds)	3,510	0	40,170	36,660	2,600	0	32,370	29,770
Total partiel CEPNET	30,510	40,000	389,170	318,660	22,600	0	281,370	258,770

* "Autres contributions" attendues de GIWA

Activité	2002				2003			
	Budgeté		Total Requis	Insuffisance	Budgeté		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
ETA								
a) Promouvoir la conscience et la compréhension du Protocole LBS	0	0	55,000	55,000	0	0	25,000	25,000
b) Coordination avec les sous-programmes de PEC	0	0	50,000	50,000	0	0	50,000	50,000
Total partiel			105,000	105,000	0	0	75,000	75,000
13% Coûts d'appui du Programme (peut varier selon la source des fonds)	0	0	13,650	13,650	0	0	9,750	9,750
Total partiel ETA	0	0	118,650	118,650	0	0	84,750	84,750